
1570^e réunion, 23 septembre 2026

10 Questions juridiques

10.2 Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL)

Rapport annuel 2025

¹ Ce document a été classé en diffusion restreinte jusqu'à la date de son examen par le Comité des Ministres.

Table des matières

INTRODUCTION DU PRÉSIDENT	4
ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES FRÉQUEMMENT UTILISÉS	6
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	7
1. PERSPECTIVES STRATÉGIQUES.....	8
1.1 Stratégie de MONEYVAL pour 2023-2027 – Bilan des progrès.....	8
1.1.1 Pilier stratégique n° 1 : Poursuite et renforcement du programme de suivi de MONEYVAL	9
1.1.2 Pilier stratégique n° 2 : Renforcer le rôle de MONEYVAL en tant que référence en matière de mise en œuvre des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) dans sa région.....	9
1.1.3 Pilier stratégique n° 3 : Développer le rôle de MONEYVAL au sein du réseau global du GAFI et auprès de ses homologues externes	10
1.1.4 Pilier stratégique n° 4 : Développer des synergies au sein du Conseil de l'Europe.....	10
1.1.5 Pilier stratégique n° 5 : Renforcement du poids politique et de la visibilité médiatique	10
1.1.6 Pilier stratégique n° 6 : Ressources de MONEYVAL	10
1.2 Tendances en matière de conformité.....	10
2. ÉVALUATIONS MUTUELLES ET SUIVI	11
2.1 Rapports d'évaluation mutuelle du 6^e cycle	12
2.1.1 Rapport d'évaluation mutuelle de la Lettonie (6 ^e cycle)	12
2.1.2 Rapport d'évaluation mutuelle de la Serbie (6 ^e cycle)	13
2.2 Rapports de suivi du 5^e cycle	13
2.2.1 1 ^{er} rapport de suivi approfondi de l'Azerbaïdjan.....	16
2.2.2 2 ^e rapport de suivi renforcé de la Bulgarie	16
2.2.3 3 ^e rapport de suivi renforcé de la Croatie.....	17
2.2.4 4 ^e rapport de suivi renforcé de Chypre	17
2.2.5 2 ^e rapport de suivi approfondi de l'Estonie.....	17
2.2.6 4 ^e rapport de suivi renforcé de la Géorgie	17
2.2.7 3 ^e rapport de suivi approfondi de la République de Moldova.....	17
2.2.8 1 ^{er} rapport de suivi renforcé du Monténégro	18
2.2.9 1 ^{er} rapport de suivi approfondi de la Macédoine du Nord	18
2.2.10 3 ^e rapport de suivi approfondi de la Pologne	18
2.2.11 1 ^{er} rapport de suivi renforcé de la Roumanie	18
2.2.12 4 ^e rapport de suivi renforcé de la République Slovaque	19
2.3 Procédures de conformité renforcée (PCR)	19
2.4 Programme de conformité fiscale volontaire	19
3. PROJETS DE TYPOLOGIE EN MATIÈRE DE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET DE FINANCEMENT DU TERRORISME.....	20
3.1 Risques et tendances en matière de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et de financement de la prolifération liés aux produits issus des conflits.....	20
3.2 Le recours aux actifs virtuels et aux prestataires de services d'actifs virtuels dans le blanchiment de biens d'origine criminelle, le financement du terrorisme et le contournement des sanctions	20
4. ATTÉNUATION DES CONSÉQUENCES INDÉSIRABLES.....	21
5. FORMATION EN VUE DU 6^E CYCLE D'ÉVALUATIONS MUTUELLES.....	21
6. ENGAGEMENTS DE HAUT NIVEAU ET À FORTE VISIBILITÉ.....	22
7. COLLABORER ET S'ENGAGER POUR UN IMPACT CONCRET	24
7.1 Collaboration avec le Groupe d'action financière (GAFI)	24
7.2 Coopération avec les organismes régionaux de type GAFI	25
7.3 Coopération avec l'Union européenne	25
7.4 Coopération avec les Nations Unies	25

7.5	Coopération avec les organes du Conseil de l'Europe	26
7.5.1	Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)	26
7.5.2	La Conférence des Parties à la Convention CETS n° 198 (C198-COP).....	26
7.5.3	Le Comité d'experts sur le recouvrement des avoirs d'origine criminelle (PC-RAC)	26
7.5.4	Division de la criminalité économique et de la coopération (ECCD).....	26
7.5.5	Coopération avec d'autres comités du Conseil de l'Europe.....	26
8.	SÉANCES PLÉNIÈRES ET RÉUNION INTERSESSIONNELLE DE MONEYVAL	26
8.1	Résultats de la 69 ^e réunion plénière conjointe avec le GAFI (10-13 juin 2025).....	27
8.2	Résultats de la 7 ^e réunion intersessionnelle (16 juillet 2025)	27
8.3	Résultats de la 70 ^e réunion plénière (15-18 décembre 2025).....	27
9.	RESSOURCES HUMAINES	27
10.	GOUVERNANCE ET CADRE PROCÉDURAL	28
10.1	Membres et observateurs.....	28
10.2	Bureau	29
10.3	Experts scientifiques	29
10.4	Cycles d'évaluations mutuelles et procédures de suivi.....	29
11.	ANNEXES	31
11.1	Annexe I - Liste des recommandations du GAFI de 2012 et des 11 résultats immédiats définis dans la méthodologie du GAFI de 2022	31
11.2	Annexe II – Liste des organismes régionaux de type GAFI	33

INTRODUCTION DU PRÉSIDENT

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2025 de MONEYVAL, qui met en lumière les principales réalisations et évolutions du Comité au cours de l'année écoulée. Entamant ma troisième année à la présidence de MONEYVAL, je me réjouis de pouvoir revenir sur les progrès accomplis et sur les priorités qui continuent de guider nos travaux.

L'année 2025 a marqué une transition décisive. MONEYVAL a adopté ses deux premiers rapports d'évaluation mutuelle dans le cadre du 6^e cycle - concernant la Lettonie et la Serbie - tout en continuant à suivre les réformes mises en œuvre par l'ensemble de ses membres à la suite du 5^e cycle. Nous avons été le premier organisme d'évaluation au monde à lancer des évaluations dans le cadre de ce nouveau cycle. Cette distinction est importante : MONEYVAL doit établir les normes élevées de qualité, de cohérence et de rigueur que le reste du réseau global devra suivre. Nos deux premiers rapports respectent pleinement cette exigence, en mettant davantage l'accent sur l'efficacité, l'analyse fondée sur les risques et les résultats concrets - non seulement la conformité technique, mais aussi l'impact dans la réalité.

Ce travail est plus important que jamais. Le contexte mondial évolue rapidement : les rééquilibres géopolitiques, les transformations technologiques rapides et la sophistication croissante de la criminalité financière continuent de poser des défis tant aux autorités nationales qu'aux organisations internationales. Dans ce contexte, la mission de MONEYVAL reste fondamentale.

Les efforts de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération sont essentiels pour protéger l'intégrité des systèmes financiers et faire respecter l'État de droit lui-même. Le Nouveau pacte démocratique du Secrétaire général du Conseil de l'Europe, en particulier son deuxième pilier consacré à la protection de la démocratie, souligne que l'État de droit est un élément non négociable de la gouvernance démocratique et de la sécurité démocratique. En aidant ses membres à mettre en place des mesures préventives solides et des réponses efficaces à la criminalité financière, MONEYVAL contribue directement à renforcer la confiance dans les institutions publiques et la résilience des sociétés démocratiques. Notre stratégie 2023-2027 reste la boussole de cet effort, orientant nos priorités alors que nous œuvrons à renforcer l'efficacité des systèmes de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération (LBC/FT/FP) dans l'ensemble des États membres et à consolider la contribution de MONEYVAL à la mission plus large du Conseil de l'Europe et au réseau global du GAFI.

L'ensemble des pays membres — notamment à la lumière des résultats du 5^e cycle — a renforcé ses cadres réglementaires conformément aux normes du GAFI, avec des progrès visibles dans des domaines tels que la compréhension des risques, la coopération internationale et l'utilisation des renseignements financiers. Les deux premiers rapports du 6^e cycle fournissent des indications encore plus encourageantes, notamment dans des domaines tels que la surveillance des institutions financières, la transparence des personnes morales et des constructions juridiques, ainsi que l'efficacité des enquêtes et des poursuites relatives aux infractions de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Toutefois, d'autres rapports doivent être adoptés avant de pouvoir identifier une tendance régionale plus générale.

Nos partenariats se sont renforcés. Tout au long de l'année 2025, MONEYVAL a continué de contribuer activement à l'élaboration et à l'interprétation des normes internationales grâce à son engagement auprès du GAFI et du réseau global au sens large. La coopération au sein du réseau global du GAFI s'est encore approfondie. La séance plénière conjointe GAFI-MONEYVAL, qui s'est tenue en juin 2025, a réaffirmé un partenariat fondé sur un engagement commun en faveur d'une mise en œuvre cohérente et crédible des normes du GAFI à l'échelle mondiale. MONEYVAL a également contribué au projet conjoint mené par le GAFI, la Commission européenne, le FMI et MONEYVAL afin de garantir une approche cohérente et homogène pour l'évaluation des mesures supranationales de l'Union européenne en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Cette initiative s'appuie sur l'étude horizontale de MONEYVAL consacrée aux mesures supranationales de l'UE et fournira aux évaluateurs des orientations précieuses pour déterminer dans quelle mesure la législation européenne directement applicable se reflète dans les cadres nationaux de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Nos travaux d'analyse ont également progressé : deux nouveaux rapports de typologie ont examiné les risques émergents de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme liés aux actifs virtuels et aux produits issus de conflits. Ces études contribuent à une meilleure compréhension de l'évolution des méthodes criminelles et aident les autorités nationales et les acteurs du secteur privé à identifier et à atténuer les menaces nouvelles et émergentes.

En interne, MONEYVAL a continué à affiner ses procédures internes afin de garantir que ses processus de suivi restent efficaces, transparents et alignés sur les évolutions au sein du réseau global du GAFI. Le Comité a rationalisé son règlement intérieur et les processus connexes afin de s'adapter aux nouvelles exigences du 6^e cycle d'évaluation et de renforcer encore la cohérence et la qualité de ses évaluations. Ces modifications ont été apportées conformément aux Principes et Objectifs de Haut Niveau pour le GAFI et les organismes régionaux de type GAFI, qui régissent les relations entre le GAFI et les organismes régionaux de type GAFI (ORTG), ainsi qu'aux Processus et Procédures consolidés pour les évaluations mutuelles et le suivi (« procédures universelles »). En outre, les procédures de MONEYVAL permettent également d'apporter des réponses plus efficaces (dans le cadre des processus d'évaluation mutuelle ou indépendamment de ceux-ci) à toute application abusive des normes du GAFI liée au ciblage injustifié d'organismes à but non lucratif.

MONEYVAL a également continué à renforcer son engagement au sein du Conseil de l'Europe et auprès d'autres partenaires internationaux, consolidant ainsi son rôle au sein d'un écosystème plus large visant à défendre la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit. La coopération avec d'autres organismes et institutions de suivi contribue à garantir la cohérence entre les domaines d'action connexes, notamment le recouvrement d'avoirs, la prévention de la corruption et la protection des institutions démocratiques contre les effets néfastes des flux financiers illicites.

La voie à suivre est claire. Notre priorité est de mener à bien le 6^e cycle de manière cohérente et selon des normes élevées, tout en faisant progresser les objectifs de la stratégie 2023-2027 de MONEYVAL. Grâce à un suivi rigoureux, à un travail d'analyse plus pointu et à une coopération internationale plus étroite, MONEYVAL continuera à soutenir ses membres dans la mise en place de systèmes de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption qui fonctionnent, non seulement sur le papier, mais aussi dans la pratique.

Rien de tout cela ne serait possible sans les personnes qui y contribuent. Je tiens à exprimer ma sincère gratitude à chaque délégation, à chaque évaluateur et à chaque membre du Secrétariat pour leur professionnalisme et leur dévouement, qui restent le véritable moteur des travaux de MONEYVAL. Je tiens également à remercier nos partenaires européens et internationaux pour leur collaboration et leur soutien constants. Ensemble, nous restons déterminés à lutter contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération, protégeant ainsi l'intégrité de nos systèmes financiers et renforçant les fondements mêmes des sociétés démocratiques.

Nicola MUCCIOLI
Président de MONEYVAL

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES FRÉQUEMMENT UTILISÉS

APCE	Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
BC	Blanchiment de capitaux
LBC	Lutte contre le blanchiment de capitaux
CDPC	Comité du Conseil de l'Europe pour les problèmes Criminels
PCR	Procédures de conformité Renforcée
CETS 198	Convention du Conseil de l'Europe de 2005 relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme – la Convention de Varsovie
C198-COP	Conférence des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe de 2005 relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme – la Convention de Varsovie (CETS 198)
OING	Conférence des organisations non gouvernementales internationales
LFP	Lutte contre le financement de la prolifération
EPNFD	Entreprises et professions non financières désignées
EGMONT	Groupe Egmont des cellules de renseignement financier
UE	Union européenne
EUROPOL	Agence de l'Union européenne pour la coopération en matière répressive
GAFI	Groupe d'action financière
CRF	Cellule de renseignement financier
ORTG	Organisme régional de type GAFI
FT	Financement du terrorisme
GAFILAT	Groupe d'action financière sur le blanchiment d'argent en Amérique latine
EH	Efficacité Haute
GECI	Groupe d'examen de la coopération internationale du GAFI
RI	Résultat immédiat
FMI	Fonds Monétaire International
LC	Largement conforme
GAFIMOAN	Groupe d'action financière du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord
EM	Efficacité modérée
REM	Rapport d'évaluation Mutuelle
MONEYVAL	Comité d'experts du Conseil de l'Europe chargé de l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et du financement du terrorisme
NC	Non conforme
OBNL	Organisation à but non lucratif
PC	Partiellement conforme
PC-OC	Comité d'experts sur l'application des conventions européennes relatives à la coopération en matière pénale
PC-RAC	Comité d'experts sur le recouvrement des avoirs d'origine criminelle
PDG	Groupe « Politique et développement »
FP	Financement de la prolifération
R.	Recommandation
RTMG	Groupe « Risques, tendances et méthodes »
ES	Efficacité substantielle
FT	Financement du terrorisme
SFC	Sanctions financières ciblées
AV	Actifs virtuels
VACG	Groupe de contact sur les actifs virtuels
PSAV	Prestataire de services liés aux actifs virtuels
VTC	Programme de conformité fiscale volontaire
ADM	Armes de destruction massive

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

En 2025, les travaux de suivi menés par MONEYVAL ont permis de constater de nouveaux progrès réalisés par les membres dans le renforcement de l'efficacité de leurs dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux (BC), le financement du terrorisme (FT) et le financement de la prolifération (FP). Les deux premiers rapports d'évaluation mutuelle adoptés dans le cadre du 6^e cycle (concernant la Lettonie et la Serbie) ont mis en évidence des améliorations significatives par rapport aux évaluations précédentes de ces juridictions, tout en identifiant des domaines nécessitant des mesures supplémentaires. Ces deux rapports étant les seuls du 6^e cycle adoptés au cours de l'année, leurs conclusions ne permettent pas encore de tirer des conclusions plus générales concernant l'ensemble des membres de MONEYVAL.

MONEYVAL a également fait progresser les évaluations du 6^e cycle concernant l'Arménie et la Slovaquie, avec des visites sur place menées entre le 29 septembre et le 10 octobre 2025. Les processus d'évaluation ont été lancés pour l'Albanie en mars, la Tchéquie en mai et la Hongrie en septembre, à la suite d'échanges de haut niveau avec les autorités nationales respectives.

Le Comité a repris ses travaux de suivi dans le cadre du 5^e cycle afin de contrôler la mise en œuvre des Recommandations du GAFI par ses membres. Des rapports de suivi ont été adoptés pour la Bulgarie, Chypre, la République de Moldova, la Macédoine du Nord et la Roumanie lors de la session plénière de juin, et pour l'Azerbaïdjan, la Croatie, l'Estonie, la Géorgie, le Monténégro, la Pologne et la République Slovaque lors de la session plénière de décembre. Ces examens ont abouti à la révision à la hausse de plusieurs notes de conformité technique, qui sont désormais « Conforme » ou « Largement conforme ».

Le processus de suivi du 5^e cycle s'est achevé pour Chypre, la Croatie, la Géorgie et la République Slovaque. La Tchéquie et la République Slovaque ont également été retirées des procédures de conformité renforcée (PCR) de MONEYVAL à la suite de la mise en œuvre de réformes ciblées. La Géorgie est restée soumise à la première étape de ces procédures, tandis que la Pologne a été placée en première étape et invitée à présenter un rapport lors de la session plénière de mai 2026. La République de Moldova a cessé d'être soumise aux procédures visant à renforcer la conformité à la suite de modifications apportées aux procédures de MONEYVAL.

La coopération entre MONEYVAL et le GAFI a été marquée par la réunion plénière conjointe des deux instances qui s'est tenue à Strasbourg en juin 2025, rassemblant des représentants de plus de 200 pays et organisations internationales. MONEYVAL a également contribué aux projets du Réseau global du GAFI concernant l'évaluation cohérente des mesures supranationales de l'Union européenne en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que les risques liés aux « stablecoins » et aux transactions impliquant des portefeuilles non hébergés. Il a en outre coopéré avec d'autres instances du Conseil de l'Europe sur des priorités communes, notamment l'élaboration de normes en matière de recouvrement d'avoirs.

Afin de garantir la disponibilité continue d'experts qualifiés pour le processus d'évaluation par les pairs, MONEYVAL a organisé quatre sessions de formation des évaluateurs au cours de l'année, dont deux destinées aux nouveaux évaluateurs, l'une en Italie (en collaboration avec le GAFI) et l'autre accueillie par Malte.

La réalisation du 6^e cycle d'évaluation et la mise en œuvre de la stratégie 2023-2027 de MONEYVAL nécessiteront un soutien politique, opérationnel et financier soutenu de la part des États membres. À cet égard, la décision prise par le Comité des ministres en 2025 d'augmenter les ressources allouées à MONEYVAL représente un renforcement important de la capacité de MONEYVAL à répondre aux exigences du nouveau cycle d'évaluation et à son mandat stratégique plus large. Les contributions financières volontaires et le détachement de fonctionnaires nationaux expérimentés restent particulièrement importants pour maintenir le rythme et la qualité des évaluations, développer les travaux de MONEYVAL sur les typologies et mener à bien des projets conjoints et stratégiques. En 2025, MONEYVAL a publié deux nouveaux rapports sur les typologies, traitant respectivement de l'utilisation des actifs virtuels et des prestataires de services liés aux actifs virtuels à des fins de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et de contournement des sanctions, ainsi que des risques de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et de financement de la prolifération associés aux produits générés dans le contexte de conflits armés. À cet égard, les progrès réalisés en 2025 constituent une base solide pour la poursuite de la mise en œuvre du 6^e cycle et de la stratégie de MONEYVAL pour 2023-2027.

1. PERSPECTIVES STRATÉGIQUES

A travers l'action collective, à l'évaluation par les pairs et au soutien, MONEYVAL joue un rôle central dans le renforcement des capacités de ses membres à prévenir et à lutter contre le BC, FT et FP. Des cadres efficaces de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la criminalité organisée sont essentiels non seulement pour protéger l'intégrité des systèmes financiers, mais aussi pour préserver l'État de droit, les institutions démocratiques et la confiance du public contre les effets corrosifs de la criminalité organisée et des financements illicites. Les travaux de MONEYVAL contribuent donc directement au programme plus large du Conseil de l'Europe en matière de sécurité démocratique, ainsi qu'aux objectifs du Nouveau pacte démocratique, tout en renforçant l'efficacité du réseau global du GAFI. Le 25 avril 2023, les ministres et hauts fonctionnaires des États membres de MONEYVAL ont réaffirmé leur engagement politique commun à lutter contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la criminalité organisée, et ont approuvé la stratégie de MONEYVAL pour la période 2023-2027. Ce cadre ambitieux et tourné vers l'avenir vise à traduire leur engagement commun en résultats mesurables et concrets. Ses six piliers stratégiques associent les principales responsabilités statutaires de MONEYVAL – notamment son programme d'évaluation mutuelle – à des objectifs de développement destinés à renforcer son leadership régional, sa contribution à l'élaboration de normes mondiales, ses partenariats institutionnels, son poids politique et sa viabilité à long terme.

1.1 Stratégie de MONEYVAL pour 2023-2027 – Bilan des progrès

Des progrès substantiels ont été réalisés au cours des trois dernières années dans la mise en œuvre de la stratégie de MONEYVAL. Le tableau ci-dessous présente les objectifs stratégiques définis dans la stratégie de MONEYVAL pour 2023-2027 ainsi qu'un point sur l'état d'avancement de leur mise en œuvre. Il est suivi d'explications plus détaillées sur les progrès réalisés.

Figure 1 : État d'avancement des objectifs stratégiques

Stratégie MONEYVAL 2023-2027			
Pilier stratégique		Objectifs fondamentaux / de développement	État d'avancement
1	Poursuite et renforcement du programme de suivi de MONEYVAL	Finaliser le 5 ^e cycle d'évaluations mutuelles	Terminé
		Optimiser le processus de suivi et assurer la transition vers le prochain cycle d'évaluation	Progrès substantiels
		Préparer et lancer le prochain cycle d'évaluations mutuelles	Terminé
		Renforcer les capacités et l'implication des membres de MONEYVAL dans le programme d'évaluations mutuelles	Progrès substantiels
2	Développer le rôle de MONEYVAL en tant que référence en matière de mise en œuvre des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) dans sa région	Développer la compréhension de la matérialité et des risques régionaux	Progrès substantiels
		Développer une compréhension cohérente de l'évaluation des mesures supranationales	Progrès substantiels
		Développer une compréhension, fondée sur la recherche, des principales tendances en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, ainsi que des facteurs économiques et de l'état de droit qui les sous-tendent	En cours
		Élaboration de critères de référence pour mesurer l'impact de MONEYVAL en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme	Pas encore entamé
3	Développer le rôle de MONEYVAL au sein du réseau global du GAFI et auprès de ses homologues externes	Poursuivre le développement des relations institutionnelles avec le GAFI et les FSRB par la mise en œuvre de la vision stratégique pour le réseau global	Progrès substantiels
		Développer les liens horizontaux avec les organismes régionaux de type GAFI (ORTGs)	Progrès substantiels
		Élaborer un cadre de collaboration avec les observateurs	Réalisé
		Mise en place d'un cadre de coordination de l'assistance technique dans la région européenne	En cours de préparation

Stratégie MONEYVAL 2023-2027			
Pilier stratégique		Objectifs fondamentaux / de développement	État d'avancement
4	Développer des synergies au sein du Conseil de l'Europe	Renforcement des synergies entre MONEYVAL et la Conférence des Parties à la Convention de Varsovie (C198-COP)	En cours
		Poursuite du développement des synergies et de la coordination avec les organes du Conseil de l'Europe	En cours
5	Renforcement de la position politique et de la visibilité médiatique	Messages politiques de haut niveau visant à souligner l'importance des mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme	En cours
		Élaboration d'une stratégie de visibilité pour MONEYVAL	Pas encore entamé
6	Dotation en ressources de MONEYVAL	Dotation en ressources de MONEYVAL	En cours

1.1.1 Pilier stratégique n° 1 : Poursuite et renforcement du programme de suivi de MONEYVAL

MONEYVAL a mené à bien son 5^e cycle d'évaluations mutuelles et s'est préparé au lancement du 6^e cycle. Deux rapports d'évaluation ont été adoptés en 2025 (Lettonie et Serbie), et le processus d'évaluation a été lancé pour trois autres membres, malgré d'importantes contraintes en matière de ressources humaines au sein du Secrétariat. Des travaux importants ont également été menés pour assurer une transition en douceur vers le 6^e cycle, notamment une révision complète des questionnaires d'évaluation conformément aux exigences du nouveau cycle et l'élaboration de lignes directrices pour remplir le questionnaire révisé sur la conformité technique. Ces documents apportent davantage de clarté sur les informations et les données statistiques que les membres sont censés collecter et introduisent une approche plus rationalisée et systématique pour évaluer l'efficacité et la conformité technique dans le cadre de la nouvelle méthodologie.

Une autre priorité dans le cadre de ce pilier a été la formation et le développement des évaluateurs. Depuis 2023, MONEYVAL a organisé six sessions de formation destinées aux évaluateurs, dont trois en collaboration avec le GAFI, permettant de former plus de 150 experts. Cela a contribué à constituer un vivier suffisamment important d'évaluateurs qualifiés pour les premières années du nouveau cycle d'évaluation. Toutefois, la participation des membres aux processus d'évaluation reste inégale. Des mesures supplémentaires sont donc nécessaires pour favoriser un engagement plus équilibré et plus cohérent de la part de tous les membres.

1.1.2 Pilier stratégique n° 2 : Renforcer le rôle de MONEYVAL en tant que référence en matière de mise en œuvre des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) dans sa région

MONEYVAL a continué à renforcer ses travaux sur les typologies, en adoptant deux nouveaux rapports en 2025. Ceux-ci examinaient les risques de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et de financement de la prolifération associés, respectivement, aux conflits armés et aux actifs virtuels ainsi qu'aux prestataires de services liés aux actifs virtuels. Ces rapports ont permis de mieux comprendre les risques émergents et en évolution et ont fourni aux membres des conclusions pratiques pour étayer leurs évaluations nationales des risques et leurs réponses politiques. MONEYVAL a également joué un rôle de premier plan dans la promotion d'une compréhension et d'une évaluation cohérentes des mesures supranationales de l'UE. Son étude horizontale sur les mesures supranationales de l'UE, publiée fin 2024, a fourni une base solide au projet en cours du GAFI visant à garantir une analyse cohérente des mesures supranationales de l'UE au sein du réseau global. MONEYVAL continue de contribuer activement à ces travaux (voir également le chapitre 7).

Dans le cadre de ce pilier stratégique, MONEYVAL est également chargé de dresser un état des lieux des données relatives aux risques de BC/FT/FP parmi ses membres, et, au cours de la deuxième moitié du 6^e cycle, il examinera la faisabilité de la réalisation d'une évaluation régionale des risques.

1.1.3 Pilier stratégique n° 3 : Développer le rôle de MONEYVAL au sein du réseau global du GAFI et auprès de ses homologues externes

MONEYVAL a continué à jouer un rôle actif au sein des groupes de travail et lors des débats de l'assemblée plénière du GAFI. Il a notamment contribué à l'élaboration et à la révision des normes du GAFI (y compris en matière de recouvrement d'avoirs (IO.8) et d'organisations à but non lucratif (R.8), aux travaux du Groupe d'Examen de la Coopération Internationale (GECI) du GAFI, ainsi qu'à l'examen et à l'adoption des rapports du GAFI et des rapports d'évaluation mutuelle. La séance plénière conjointe du GAFI et de MONEYVAL, qui s'est tenue en juin 2025 à Strasbourg, a une nouvelle fois démontré la coopération étroite et de plus en plus approfondie entre les deux instances. MONEYVAL a également mis à profit son expertise en contribuant à l'équipe de projet du GAFI chargée du rapport ciblé sur les « stablecoins » et les portefeuilles non hébergés – transactions de pair-à-pair. Le Secrétariat de MONEYVAL a également coopéré en permanence avec d'autres ORTG. En février 2025, MONEYVAL a accueilli le 2^e Forum des ORTG, en coopération avec la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), et, en avril 2025, a participé à la table ronde GAFI-ORTG à Abou Dhabi. Le Secrétariat a également assisté aux réunions plénières du GAFILAT en mai 2025 et du GAFIMOAN en novembre 2025 afin de partager les premières expériences de MONEYVAL en matière de réalisation d'évaluations dans le cadre du nouveau cycle d'évaluation (voir le chapitre 6 pour plus de détails sur ces activités).

1.1.4 Pilier stratégique n° 4 : Développer des synergies au sein du Conseil de l'Europe

En 2024 et 2025, MONEYVAL a suivi de près les travaux de la Conférence des Parties à la Convention de Varsovie (STE n° 198), du Comité du Conseil de l'Europe pour les Problèmes Criminels (CDPC) et de son Comité d'experts sur le recouvrement des avoirs d'origine criminelle (PC-RAC), qui a achevé ses travaux sur le projet de protocole additionnel à la Convention. MONEYVAL a également renforcé sa coopération avec d'autres organes du Conseil de l'Europe, notamment le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) et la Commission de Venise. En outre, il a apporté son expertise en matière de LBC/FT lors d'événements organisés par : le Groupe consultatif auprès du Comité de suivi sur la manipulation des compétitions sportives, le Réseau des magistrats et procureurs chargés des questions sportives du Conseil de l'Europe (Réseau MARS), le Groupe de travail sur la participation de la société civile (GT-CS), du Comité directeur sur la démocratie du Conseil de l'Europe (CDDEM) et le Groupe Pompidou. Ces échanges ont permis de renforcer la cohérence des travaux de l'Organisation dans les domaines concernés et ont facilité le partage d'expertises complémentaires.

1.1.5 Pilier stratégique n° 5 : Renforcement du poids politique et de la visibilité médiatique

MONEYVAL n'a pas encore élaboré de stratégie de visibilité spécifique telle qu'envisagée dans le cadre de ce pilier stratégique. Néanmoins, il a mené une série d'initiatives visant à mieux faire connaître ses travaux et à renforcer son image publique, notamment en publiant sur le site web de MONEYVAL des rapports d'évaluation et de suivi, les conclusions des séances plénières ainsi que des informations sur d'autres activités et engagements. Le président de MONEYVAL et les membres du Secrétariat ont également prononcé des discours et fait des présentations lors de nombreux événements tout au long de l'année 2025, contribuant ainsi à communiquer les conclusions et les priorités de MONEYVAL à des publics de professionnels et de spécialistes. De plus amples détails sont fournis au chapitre 6.

1.1.6 Pilier stratégique n° 6 : Ressources de MONEYVAL

En 2025, le Secrétariat de MONEYVAL a continué de faire face à d'importantes contraintes financières et en matière de ressources humaines qui ont affecté sa capacité à mettre pleinement en œuvre la Stratégie, en particulier en ce qui concerne les objectifs dont le financement dépend de contributions volontaires (« objectifs de développement »). Malgré ces difficultés, MONEYVAL a atteint la grande majorité des objectifs fondamentaux de la Stratégie et a également réalisé des progrès sur plusieurs objectifs de développement. Une augmentation substantielle et durable des contributions volontaires reste donc critique pour s'assurer que MONEYVAL puisse poursuivre tous ses objectifs de développement et faire face efficacement à sa charge de travail croissante.

1.2 Tendances en matière de conformité

Cette section présente un premier aperçu de l'efficacité avec laquelle les membres de MONEYVAL mettent en œuvre les normes du GAFI. Alors que le 6^e cycle vient tout juste de débuter et que seuls deux rapports d'évaluation ont été achevés à ce jour, il est prématuré de procéder à une analyse comparative significative entre les différents membres. Néanmoins, ces premiers résultats peuvent tout de même être examinés parallèlement à ceux des évaluations du GAFI réalisées dans le cadre du même cycle et selon la même méthodologie.

Figure 2 : Notations d'efficacité en matière de conformité (4 REM) – Rapports nationaux de MONEYVAL et du GAFI (2025)

Résultat immédiat	MONEYVAL		GAFI	
	Lettonie	Serbie	Belgique	Malaisie
Compréhension des risques – IO1	EH	ES	EM	ES
Coopération internationale – IO2	ES	ES	EM	EM
Surveillance et mesures préventives pour les institutions financières et les PSAV – IO3	ES	ES	EM	ES
Surveillance et mesures préventives applicables aux EPNFD – IO4	EM	EM	EM	EM
Transparence des personnes morales et des constructions juridiques – IO5	EH	ES	EM	EM
Renseignement Financier – IO6	EH	EM	ES	ES
Enquêtes et Poursuites en matière de BC – IO7	ES	ES	EM	EM
Recouvrement d'avoirs – IO8	EH	ES	EM	EM
Enquêtes et Poursuites en matière de FT – IO9	ES	EM	ES	ES
Sanctions financières ciblées en matière de FT – IO10	ES	EM	EM	ES
Sanctions financières ciblées en matière de FP – IO11	EH	ES	EM	ES

Les deux membres de MONEYVAL évalués en 2025 ont obtenu une proportion plus élevée de notes « substantielle » et « élevée » en matière d'efficacité que les deux premiers pays évalués par le GAFI. La Lettonie et la Serbie ont toutes deux démontré des progrès significatifs depuis leurs évaluations précédentes, atteignant des niveaux d'efficacité « substantiels » ou « élevés » en matière de coopération internationale, d'enquêtes et de poursuites en matière de blanchiment de capitaux, de confiscation et de mise en œuvre de sanctions financières ciblées liées au financement de la prolifération. Ces résultats sont particulièrement encourageants, notamment en ce qui concerne les RI.7 et RI.8, compte tenu des faiblesses importantes identifiées dans ces domaines lors du 5^e cycle d'évaluation. Sur les 33 pays et territoires évalués par MONEYVAL lors de ce cycle, un seul avait atteint un niveau d'efficacité « substantiel » pour le RI.7. Pour le RI.8, un seul avait atteint un niveau d'efficacité « élevé » et quatre avaient atteint un niveau « substantiel »². Parallèlement, un domaine commun nécessitant des améliorations ressort déjà des notes obtenues par l'ensemble des quatre juridictions évaluées par MONEYVAL et le GAFI en matière de supervision LBC/FT des EPNFD et de leur mise en œuvre des mesures préventives prévues par le RI.4. Bien que cet échantillon très restreint ne permette pas encore de tirer des conclusions quant à une tendance plus générale, ces résultats cohérents indiquent que ce domaine mérite une attention particulière à mesure que le sixième cycle avance.

2. ÉVALUATIONS MUTUELLES ET SUIVI

La conduite d'évaluations mutuelles constitue la mission principale de MONEYVAL. Grâce à ses évaluations mutuelles et à ses processus de suivi, MONEYVAL aide ses membres à renforcer leurs systèmes de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération, et à les adapter à l'évolution des risques et des menaces, contribuant ainsi à la résilience des institutions démocratiques dans un environnement en mutation rapide. Le 6^e cycle, qui vient de débiter, s'appuie sur le 5^e cycle tout en mettant davantage l'accent sur l'efficacité. Il accorde également une importance accrue à la matérialité, aux risques et aux facteurs contextuels. Cela permet de garantir que les évaluations sont adaptées à chaque juridiction et examinent si des résultats significatifs sont obtenus dans les domaines les plus importants, plutôt que d'appliquer une approche uniforme. Cette attention accrue portée à l'efficacité est complétée par une évaluation plus rationalisée de la conformité technique, qui ne porte que sur les Recommandations du GAFI pour lesquelles des changements significatifs sont intervenus, soit dans les normes du GAFI, soit dans le cadre juridique, opérationnel et institutionnel de la juridiction depuis l'évaluation précédente. Une autre innovation importante du 6^e cycle est l'inclusion d'une « feuille de route des actions clés recommandées », qui fournit aux membres une liste hiérarchisée des mesures clés à mettre en œuvre pour améliorer l'ensemble des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le processus de suivi qui s'en suivra mettra davantage l'accent sur le suivi de la mise en œuvre des actions visant à améliorer l'efficacité, plutôt que de se concentrer sur les réformes législatives et procédurales, comme ce fut le cas lors du 5^e cycle.

² Voir figure 1 – Rapport annuel de MONEYVAL pour 2024

2.1 Rapports d'évaluation mutuelle du 6^e cycle

Le programme d'évaluation mutuelle du 6^e cycle de MONEYVAL s'est déroulé comme prévu en 2025. Le rapport d'évaluation mutuelle sur la Lettonie a été adopté lors de la 69^e session plénière conjointe du GAFI et de MONEYVAL en juin 2025, tandis que le rapport sur la Serbie a été adopté lors de la 70^e session plénière de MONEYVAL en décembre 2025. À l'issue du processus d'examen de la qualité et de la cohérence mené par le GAFI, les deux rapports ont été publiés sur le site web de MONEYVAL début 2026.

MONEYVAL a également fait avancer les processus d'évaluation mutuelle concernant l'Arménie et la Slovaquie, avec des visites sur place dans ces deux pays membres qui se sont déroulées du 29 septembre au 10 octobre. Le 6^e cycle d'évaluations de l'Albanie, de la Tchéquie et de la Hongrie a été officiellement lancée à l'occasion d'échanges de haut niveau et de sessions de formation destinées aux autorités nationales et aux autres parties prenantes concernées, organisés dans les capitales respectives en mars, mai et septembre 2025.

Les évaluations de MONEYVAL sont menées par des experts pairs ayant obtenu une certification à l'issue de formations dispensées pour les membres de MONEYVAL, du réseau global du GAFI au sens large, ainsi que par des organisations partenaires. La continuité, la qualité et la crédibilité du processus d'évaluation de MONEYVAL dépendent donc de la mise à disposition, par ses membres et les partenaires du réseau global, d'experts dûment qualifiés pour intervenir en tant qu'évaluateurs et examinateurs. Leur expertise, leur dévouement et leur contribution substantielle sont essentiels à la capacité de MONEYVAL à mener à bien son programme d'évaluation. Le tableau ci-dessous répertorie les entités qui ont fourni des évaluateurs et des examinateurs pour les deux processus d'évaluation achevés en 2025.

Figure 3 : Contributions aux processus d'évaluation

Membre évalué	Membres de l'équipe d'évaluation	Examineurs
Lettonie	Arménie Grèce (membre du GAFI) Jersey (dépendance de la Couronne britannique) Monténégro Royaume-Uni (membre de MONEYVAL désigné par le GAFI)	Chypre, France (membre du GAFI), Secrétariat du GAFI
Serbie	Andorre Azerbaïdjan Guernesey (dépendance de la Couronne britannique) Malte République de Moldova Roumanie	République de Moldova, Pologne, Secrétariat du GAFI

2.1.1 Rapport d'évaluation mutuelle de la Lettonie (6^e cycle)

Le rapport d'évaluation mutuelle de la Lettonie a été adopté lors de la réunion plénière conjointe MONEYVAL/GAFI en juin 2025, à la suite d'une visite sur place effectuée du 4 au 15 novembre 2024.³

MONEYVAL a constaté que la Lettonie avait profondément transformé son système financier et son paysage des risques depuis sa précédente évaluation en 2018, grâce à un engagement politique soutenu. Le pays a fait preuve d'une bonne compréhension des risques liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme, ainsi que de solides performances en matière de coopération internationale. Il a également été félicité pour la supervision exhaustive, fondée sur les risques, des opérateurs du secteur financier en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, pour le cadre solide garantissant la transparence des personnes morales et des constructions juridiques, ainsi que pour la qualité des analyses produites par sa cellule de renseignement financier (CRF), qui joue un rôle central dans le système letton de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. MONEYVAL a également salué l'importance accordée par la Lettonie au recouvrement d'avoirs, qui s'appuie sur le recours généralisé à la confiscation sans condamnation préalable, une exigence nouvelle prévue par la méthodologie révisée du GAFI pour la Recommandation 4 et le Résultat Immédiat 8. Il a été constaté que les autorités répressives lettones utilisaient efficacement les renseignements financiers et menaient activement des enquêtes et des poursuites concernant le blanchiment de capitaux et les infractions sous-jacentes. Les personnes morales n'ont toutefois pas fait l'objet de poursuites à un niveau pleinement adapté au profil de risque de la Lettonie. En ce qui concerne le financement du terrorisme, la Lettonie a mis en place des mécanismes permettant de détecter, d'enquêter et de perturber les activités potentielles de financement du terrorisme, ainsi qu'un cadre pour la

³ Le rapport d'évaluation mutuelle de la Lettonie a été publié début 2026, à l'issue de la procédure de contrôle de la qualité et de la cohérence menée par le GAFI.

mise en œuvre en temps opportun de sanctions financières ciblées liées au financement du terrorisme et de la prolifération.

La Lettonie a été invitée à remédier aux retards procéduraux qui entravent la restitution en temps opportun des avoirs illicites, à améliorer la supervision en matière de LBC/FT du secteur non financier et à renforcer la sensibilisation aux risques liés au financement du terrorisme et à la prolifération dans certains secteurs non financiers, notamment la profession juridique. Sur la base des notes d'efficacité et de conformité technique obtenues, la Lettonie a été placée sous suivi régulier et rendra compte à MONEYVAL en juin 2028 de la mise en œuvre des « actions recommandées » figurant dans sa feuille de route.

Figure 4 : Notes d'efficacité de l'évaluation mutuelle – Lettonie

IO1	IO2	IO3	IO4	IO5	IO6	IO7	IO8	IO9	IO10	IO11
EH	ES	ES	EM	EH	EE	ES	EH	ES	ES	EH

2.1.2 Rapport d'évaluation mutuelle de la Serbie (6^e cycle)

Le rapport d'évaluation mutuelle (REM) de la Serbie a été adopté lors de la 70^e réunion plénière de MONEYVAL en décembre 2025, à l'issue de la visite sur place qui s'est déroulée du 12 au 23 mai 2025. Le rapport d'évaluation mutuelle a été publié début 2026, après la conclusion des contrôles de qualité et de cohérence menés par le GAFI.

La Serbie a également enregistré des progrès encourageants dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. L'évaluation de MONEYVAL a mis en évidence une meilleure compréhension des risques liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme, étayée par des évaluations nationales régulières des risques, ainsi qu'une coordination nationale efficace des politiques et stratégies de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Les autorités serbes ont également été félicitées pour leur coopération internationale active, notamment par leur participation à des enquêtes conjointes. Les autorités de surveillance des institutions financières ont fait preuve d'une bonne connaissance des risques sectoriels, et la planification de la surveillance ainsi que l'allocation des ressources étaient globalement adéquates. La Serbie prend également des mesures efficaces pour garantir la transparence en matière de bénéficiaires effectifs des personnes morales. Il est par ailleurs encourageant de constater une augmentation du nombre de poursuites et de condamnations pour blanchiment de capitaux en Serbie (y compris pour le blanchiment de capitaux par des tiers et de manière autonome, ainsi que pour les infractions à haut risque), liée à la coopération efficace entre les autorités compétentes concernées. Le rapport met en avant le recours à divers types de mesures de confiscation et les efforts visant à promouvoir la confiscation élargie, tout en notant que la Serbie applique efficacement les contrôles sur les mouvements transfrontaliers non déclarés de devises et d'instruments négociables au porteur. La Serbie a également renforcé l'application des sanctions financières ciblées contre le financement du terrorisme et de la prolifération, en mettant rapidement en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies.

MONEYVAL a identifié des lacunes majeures concernant les Résultats Immédiats 4, 6, 9 et 10 et a appelé à un renforcement de la surveillance en matière de LBC/FT des EPNFD, en particulier des avocats, ainsi qu'à ce que la CRF s'attaque aux défis structurels et opérationnels auxquels elle est confrontée et qui limitent l'efficacité de son travail. En ce qui concerne le FT, le rapport reconnaît que le nombre d'enquêtes sur le FT est limité et ne correspond pas pleinement au profil de risque identifié par la Serbie en matière de FT. Des exigences élevées en matière de preuve et un manque de coordination stratégique limitent également l'efficacité à cet égard. La Serbie a également dû mettre en place des programmes de sensibilisation, des contrôles et des mécanismes de suivi davantage axés sur les risques et ciblés sur les organisations à but non lucratif.

Figure 5 : Notes d'efficacité de l'évaluation mutuelle – Serbie

IO1	IO2	IO3	IO4	IO5	IO6	IO7	IO8	IO9	IO10	IO11
ES	ES	ES	EM	ES	EM	ES	ES	EM	EM	ES

2.2 Rapports de suivi du 5^e cycle

MONEYVAL a continué à surveiller les mesures prises par les juridictions pour remédier aux lacunes en matière de conformité technique au cours du 5^e cycle. Dans le cadre de ses procédures de suivi, MONEYVAL évalue les progrès accomplis pour remédier à ces lacunes et, le cas échéant, révisé les notes de conformité technique attribuées aux juridictions. En vertu de l'article 21, paragraphe 8, du règlement intérieur du 5^e cycle, les membres sont tenus de remédier à la plupart des lacunes en matière de conformité technique dans un délai de trois ans à compter de l'adoption de leur REM, avec au moins 36 des 40 Recommandations du GAFI notées « Conforme » ou « Largement Conforme ». Comme illustré dans la figure 6, un nombre important de membres

ont réalisé des progrès constants grâce aux rapports de suivi et aux réévaluations. En décembre 2025, six membres n'avaient plus aucune note « Partiellement Conforme » (PC) ou « Non Conforme » (NC). Néanmoins, 12 membres ne se sont pas encore conformés à l'article 21, paragraphe 8 ; par conséquent, MONEYVAL continuera à suivre leurs progrès dans le cadre de son processus de suivi renforcé, et de nouveaux rapports sont attendus en 2026.

Figure 6 : Notations de conformité technique – Résultats après suivi, en décembre 2025 (33 États/territoires)

États/territoires n'ayant pas reçu de note PC/NC	États/territoires respectant le seuil fixé par la règle 21(8)	États/territoires ne respectant toujours pas le seuil fixé par la règle 21(8)
6	15	12

Tout au long de l'année 2025, douze membres ont rendu compte, dans le cadre du processus de suivi renforcé, des progrès accomplis pour remédier aux lacunes techniques en matière de conformité identifiées au cours du 5^e cycle. Les rapports de suivi concernant la Bulgarie, Chypre, la République de Moldova, la Macédoine du Nord et la Roumanie ont été adoptés en juin, tandis que ceux concernant l'Azerbaïdjan, la Croatie, l'Estonie, la Géorgie, le Monténégro, la Pologne et la République Slovaque ont été adoptés en décembre. En vue de leur prochaine évaluation mutuelle du 6^e cycle, l'assemblée plénière de MONEYVAL a décidé de clore le processus de suivi du 5^e cycle pour la Croatie, Chypre, la Géorgie et la République Slovaque.

Figure 7 : Notes attribuées à la suite des rapports d'évaluation mutuelle et de suivi adoptés en 2025

		Lettonie	Serbie	Azerbaïdjan	Bulgarie	Croatie	Chypre	Estonie	Géorgie	République de Moldova	Monténégro	Macédoine du Nord	Pologne	Roumanie	République slovaque
Efficacité ⁴		● Élevée ● Significatif ● Modérée ● Faible													
	Risques, politiques et coordination (IO1)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Coopération internationale (IO2)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Surveillance des institutions financières et des prestataires de services d'actifs virtuels (PSAV) et mesures préventives (IO3)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Surveillance des EPNFD et mesures préventives (IO4)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Personnes morales et constructions juridiques (IO5)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Renseignement financier (IO6)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Enquêtes et poursuites en matière de blanchiment de capitaux (IO7)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Recouvrement des avoirs (IO8)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Enquêtes et poursuites en matière de financement du terrorisme (IO9)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Mesures préventives et sanctions financières en matière de financement du terrorisme (IO10)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Sanctions financières ciblées en matière de la PF (IO11)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●

⁴ Les notes attribuées aux résultats immédiats dans les rapports adoptés dans le cadre du 5^e cycle d'évaluations mutuelles de MONEYVAL sont alignées sur la méthodologie du GAFI de 2013.

 Rapport d'évaluation mutuelle  Rapport de suivi		Lettonie	Serbie	Azerbaïdjan	Bulgarie	Croatie	Chypre	Estonie	Géorgie	République de Moldova	Monténégro	Macédoine du Nord	Pologne	Roumanie	République slovaque
Conformité technique	 Conforme  Largement conforme  Partiellement conforme  Non conforme														
	Évaluation des risques et application d'une approche fondée sur les risques (R.1)														
	Coopération et coordination nationales (R.2)														
	Infraction de blanchiment de capitaux (R.3)														
	Confiscation et mesures provisoires (R.4)														
	Infraction de financement du terrorisme (R.5)														
	Sanctions financières ciblées liées au terrorisme et au financement du terrorisme (R.6)														
	Sanctions financières ciblées liées à la prolifération (R.7)														
	Organisations à but non lucratif (R.8)														
	Lois sur le secret bancaire (R.9)														
	Devoir de vigilance relatif à la clientèle (R.10)														
	Conservation des documents (R.11)														
	Personnes politiquement exposées (R.12)														
	Correspondance bancaire (R.13)														
	Services de transfert de fonds ou de valeurs (R.14)														
	Nouvelles technologies (R.15)														
	Virements électroniques (R.16)														
	Recours à des tiers (R.17)														
	Contrôles internes et succursales/filiales à l'étranger (R.18)														
	Pays à haut risque (R.19)														
	Déclaration des opérations suspectes (R.20)														
	Divulgarion et confidentialité (R.21)														
	Entreprises et Professions non Financières désignées (EPNFD – vigilance à l'égard de la clientèle (R.22)														
	EPNFD – autres mesures (R.23)														
	Transparence et bénéficiaires effectifs des personnes morales (R.24)														

Rapport d'évaluation mutuelle Rapport de suivi		Lettonie	Serbie	Azerbaïdjan	Bulgarie	Croatie	Chypre	Estonie	Géorgie	République de Moldova	Monténégro	Macédoine du Nord	Pologne	Roumanie	République slovaque
	Transparence et bénéficiaires effectifs des constructions juridiques(R.25)														
	Réglementation et contrôle des établissements financiers (R.26)														
	Pouvoirs des autorités de contrôle (R. 27)														
	Réglementation et contrôle des EPNFD (R.28)														
	Cellules de renseignement financier (R.29)														
	Responsabilités des autorités de poursuite pénale (R.30)														
	Pouvoirs des autorités de poursuite pénale et des autorités chargées des enquêtes (R.31)														
	Passer de fonds (R.32)														
	Statistiques (R.33)														
	Lignes Directrices et retour d'information (R.34)														
	Sanctions (R.35)														
	Instruments internationaux (R. 36)														
	Entraide judiciaire (R.37)														
	Entraide judiciaire : gel et confiscation (R.38)														
	Extradition (R.39)														
	Autres formes de coopération internationale (R.40)														

2.2.1 1^{er} rapport de suivi approfondi de l'Azerbaïdjan

La note de conformité technique de l'Azerbaïdjan a été relevée pour sept Recommandations du GAFI concernant les organisations à but non lucratif, les services de transfert de fonds ou de valeurs, les virements bancaires, la transparence et la propriété effective des personnes morales, la réglementation et la surveillance des institutions financières, les statistiques, ainsi que les orientations et le retour d'information à fournir par les autorités.

À la suite de ces réévaluations, l'Azerbaïdjan est jugé conforme avec 8 des 40 Recommandations du GAFI, largement conforme avec 28, partiellement conforme avec 3 et non conforme avec 1.

L'Azerbaïdjan fait toujours l'objet d'un suivi renforcé et rendra compte à MONEYVAL à la fin de l'année 2026.

2.2.2 2^e rapport de suivi renforcé de la Bulgarie

La Bulgarie a renforcé sa conformité avec diverses Recommandations du GAFI. Celles-ci portent notamment sur les sanctions financières ciblées contre le terrorisme et le financement du terrorisme, sur la diligence raisonnable à l'égard de la clientèle, sur la transparence et la propriété effective des personnes morales, sur la réglementation et la surveillance des EPNFD, ainsi que sur les orientations et le retour d'information. Cela a conduit à une amélioration de la note de conformité, qui est passée de « partiellement conforme » à « conforme » pour les Recommandations 6, 24 et 34, et à « largement conforme » pour les Recommandations 10 et 28. À la suite de ces réévaluations, la Bulgarie est jugée conforme avec 8 des

40 Recommandations du GAFI, largement conforme avec 24 d'entre elles et partiellement conforme avec les 8 restantes.

La Bulgarie fait toujours l'objet d'un suivi renforcé et a par la suite présenté un rapport à MONEYVAL en mai 2026.

2.2.3 3^e rapport de suivi renforcé de la Croatie

MONEYVAL a constaté que la Croatie avait réalisé des progrès pour remédier dans une large mesure aux lacunes techniques en matière de conformité relatives à la Recommandation 8 sur les organisations à but non lucratif. À la suite de cette réévaluation, la Croatie est jugée conforme avec 7 des 40 Recommandations du GAFI, largement conforme avec 30 d'entre elles et partiellement conforme avec 3.

Conformément au règlement intérieur, et compte tenu de la 6^e évaluation mutuelle de la Croatie prévue au printemps 2030, MONEYVAL a décidé de mettre fin au suivi du pays dans le cadre du processus de suivi du 5^e cycle.

2.2.4 4^e rapport de suivi renforcé de Chypre

MONEYVAL a conclu que Chypre avait réalisé des progrès dans la correction des lacunes techniques de conformité liées aux relations de correspondance bancaire. En conséquence, la Recommandation 13 a été réévaluée comme « largement conforme ». Chypre a également fait état de progrès concernant la Recommandation 8 relative aux organisations à but non lucratif, bien que sa note soit restée « partiellement conforme ». À la suite de ces conclusions, Chypre est jugée conforme avec 16 des 40 Recommandations du GAFI, largement conforme avec 22 et partiellement conforme avec 2.

Conformément au règlement intérieur et dans la perspective de la visite sur place du 6^e cycle, prévue en octobre 2028, MONEYVAL a décidé de mettre fin au suivi du pays dans le cadre du processus de suivi du 5^e cycle.

2.2.5 2^e rapport de suivi approfondi de l'Estonie

L'Estonie a réalisé des progrès dans le renforcement de son cadre juridique et institutionnel pour la mise en œuvre de sanctions financières ciblées liées au financement de la prolifération des armes de destruction massive, conformément à la Recommandation 7. Elle a également renforcé ses exigences relatives aux nouvelles technologies, aux entités virtuelles (VA) et aux prestataires de services d'actifs virtuels (VASP), conformément à la Recommandation 15. L'Estonie est désormais jugée conforme avec 7 des 40 Recommandations du GAFI, largement conforme avec 21 et partiellement conforme avec 12. L'Estonie reste soumise au processus de suivi renforcé de MONEYVAL et devrait présenter un nouveau rapport fin 2026.

2.2.6 4^e rapport de suivi renforcé de la Géorgie

La Géorgie a fait l'objet de son quatrième processus de suivi en 2025. Elle a réalisé des progrès limités dans la correction de certaines lacunes techniques de conformité liées aux sanctions financières ciblées concernant le terrorisme, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération, au titre des Recommandations 6 et 7. Toutefois, ces progrès se sont avérés insuffisants pour justifier une réévaluation, et ces deux Recommandations ont conservé la note de « partiellement conforme ». En conséquence, la Géorgie est jugée conforme avec 7 des 40 Recommandations du GAFI, largement conforme avec 24, partiellement conforme avec 8 et non conforme avec 1 (organisations à but non lucratif).

Conformément au règlement intérieur et dans la perspective de la visite sur place du 6^e cycle prévue au printemps 2029, MONEYVAL a décidé de mettre fin au suivi du pays dans le cadre du processus de suivi du 5^e cycle.

2.2.7 3^e rapport de suivi approfondi de la République de Moldova

La République de Moldova a réalisé des progrès dans la correction des lacunes techniques en matière de conformité concernant les mesures de vigilance à l'égard de la clientèle appliquées par les casinos, les agents immobiliers et les prestataires de services aux sociétés et aux fiducies, ainsi que la transparence et bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques. En conséquence, trois Recommandations du GAFI ont vu leur note passer de « partiellement conforme » à « largement conforme ». Des progrès ont également été constatés en ce qui concerne les Recommandations du GAFI relatives aux organisations à but non lucratif et aux prestataires de services d'actifs virtuels, bien que ces Recommandations aient conservé la note « partiellement conforme ».

Dans l'ensemble, la République de Moldova est conforme avec 9 des 40 Recommandations du GAFI, largement conforme avec 28 et partiellement conforme avec 3.

Compte tenu de sa 6^e visite sur place prévue en avril 2028, et conformément au règlement intérieur, l'assemblée plénière de MONEYVAL a décidé que la République de Moldova ne ferait plus l'objet du processus de suivi du 5^e cycle.

2.2.8 1^{er} rapport de suivi renforcé du Monténégro

MONEYVAL a constaté que le Monténégro avait réalisé des progrès dans la résolution des lacunes techniques de conformité concernant les sanctions financières ciblées liées au terrorisme et au financement du terrorisme, la diligence raisonnable à l'égard de la clientèle et d'autres mesures préventives, les nouvelles technologies, les actifs virtuels (AV) et les prestataires de services d'actifs virtuels (PSAV), la réglementation et la supervision des institutions financières, ainsi que la tenue de statistiques pertinentes pour son système de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (Recommandations 6, 7, 10, 13, 15, 16, 17, 18, 22, 23, 26 et 33). En conséquence, 12 Recommandations du GAFI ont été reclassées comme « largement conformes ». Des progrès ont également été constatés en ce qui concerne les Recommandations du GAFI relatives aux organisations à but non lucratif, aux mesures à l'égard des pays à haut risque, à la transparence des personnes morales et des structures juridiques, à la réglementation et à la surveillance des entreprises et professions non financières désignées, ainsi qu'aux sanctions (Recommandations 8, 19, 24, 25, 28 et 35). Ces avancées n'ont toutefois pas été suffisantes pour justifier une amélioration de la notation et des efforts supplémentaires sont nécessaires.

Dans l'ensemble, le Monténégro est conforme avec 2 des 40 Recommandations du GAFI, largement conforme avec 31 et partiellement conforme avec 7.

Le Monténégro devrait présenter son prochain rapport à MONEYVAL fin 2026.

2.2.9 1^{er} rapport de suivi approfondi de la Macédoine du Nord

La Macédoine du Nord a réalisé des progrès pour remédier aux lacunes techniques en matière de conformité aux normes du GAFI concernant les virements électroniques, les contrôles internes et la surveillance des succursales étrangères, ainsi que la transparence des fiducies et des montages juridiques similaires. En conséquence, trois Recommandations du GAFI ont vu leur note passer de « partiellement conforme » à « largement conforme ». Les progrès réalisés en matière de réglementation et de surveillance des institutions financières n'ont pas été suffisants pour justifier un reclassement de la Recommandation 26. Dans l'ensemble, la Macédoine du Nord est conforme avec 6 des 40 Recommandations du GAFI, largement conforme avec 25 et partiellement conforme avec 9.

Le pays a ensuite présenté à MONEYVAL, en mai 2026, un rapport faisant le point sur les progrès réalisés.

2.2.10 3^e rapport de suivi approfondi de la Pologne

MONEYVAL a constaté que la Pologne avait réalisé certains progrès pour remédier aux lacunes techniques en matière de conformité concernant les organisations à but non lucratif. En conséquence, son niveau de conformité avec la Recommandation 8 a été reclassé, passant de « partiellement conforme » à « largement conforme ». Certaines mesures ont également été prises pour améliorer la conformité du pays aux exigences relatives aux nouvelles technologies, aux AV/PSAV (Recommandation 15). Toutefois, celles-ci n'ont pas été jugées suffisantes pour justifier une amélioration de la note. Dans l'ensemble, la Pologne est conforme avec 3 des 40 Recommandations du GAFI, largement conforme avec 24 et partiellement conforme avec 13.

La Pologne reste soumise à la procédure de suivi renforcé et devrait présenter un nouveau rapport fin 2026.

2.2.11 1^{er} rapport de suivi renforcé de la Roumanie

La Roumanie a réalisé des progrès limités pour remédier aux lacunes de conformité technique affectant l'application des Recommandations du GAFI relatives aux sanctions financières ciblées, aux AV/PSAV, ainsi qu'aux statistiques (Recommandations 6, 7, 15 et 33). Les progrès réalisés étaient toutefois insuffisants pour justifier une réévaluation de ces quatre Recommandations, qui sont restées classées comme partiellement conformes. Dans l'ensemble, la Roumanie est conforme avec 7 des 40 Recommandations du GAFI, largement conforme avec 18 et partiellement conforme avec 15.

La Roumanie reste soumise à la procédure de suivi renforcée de MONEYVAL et a par la suite présenté un nouveau rapport à MONEYVAL en mai 2026.

2.2.12 4^e rapport de suivi renforcé de la République Slovaque

La République slovaque a mis en œuvre d'importantes réformes législatives visant à remédier à un large éventail de lacunes techniques en matière de conformité. En conséquence, huit Recommandations du GAFI concernant la vigilance à l'égard de la clientèle, les personnes politiquement exposées, la correspondance bancaire, les AV/PSAV, les pays à haut risque, les mesures applicables aux entreprises et professions non financières désignées, la cellule de renseignement financier et les mouvements transfrontaliers d'espèces ont vu leur note passer de « partiellement conforme » à « conforme » ou « largement conforme ». (Recommandations 10, 12, 13, 15, 19, 23, 29 et 32).

Les progrès réalisés concernant les organisations à but non lucratif, les contrôles internes des succursales et filiales, la réglementation et la surveillance des entreprises et professions non financières désignées, ainsi que les sanctions, se sont avérés insuffisants pour justifier une amélioration de la notation des Recommandations 8, 18, 28 et 35 du GAFI. Dans l'ensemble, la République slovaque est conforme avec 7 des 40 Recommandations du GAFI, largement conforme avec 29 d'entre elles et partiellement conforme avec 4.

Compte tenu de la visite sur place du 6^e cycle prévue en octobre 2028, MONEYVAL a décidé de clore le processus de suivi du 5^e cycle pour ce pays.

2.3 Procédures de conformité renforcée (PCR)

Les procédures de conformité renforcée (CPR) de MONEYVAL garantissent que les membres prennent les mesures nécessaires pour se conformer aux normes internationales et suivre les recommandations de MONEYVAL dans un délai approprié. Tant pour le 4^e que pour le 5^e cycle d'évaluations mutuelles, le processus s'est déroulé comme suit :

Figure 7 : Liste des étapes des PCR

Étapes du processus des PCR

- **Étape 1** : MONEYVAL invite le Secrétaire général du Conseil de l'Europe à adresser une lettre au(x) ministre(s) compétent(s) de l'État ou du territoire concerné, afin d'attirer son/leur attention sur la non-conformité aux documents de référence et sur les mesures correctives nécessaires à prendre.
- **Étape 2** : Organisation d'une mission de haut niveau dans l'État ou le territoire non conforme afin de rencontrer les ministres et hauts fonctionnaires concernés pour renforcer ce message.
- **Étape 3** : Dans le cadre de l'application de la Recommandation 19 du GAFI de 2012 par les États et territoires membres de MONEYVAL, publication d'une déclaration publique officielle indiquant qu'un État ou un territoire ne se conforme pas suffisamment aux documents de référence et invitant les membres du réseau global de LBC/FT à prendre en compte les risques posés par l'État ou le territoire non conforme.
- **Étape 4** : Saisir le Groupe d'Examen de la Coopération Internationale (GECI) du GAFI pour un éventuel examen de la question, si celle-ci répond aux critères de désignation définis dans les procédures du GECI.

Trois membres de MONEYVAL – la Tchéquie, la Géorgie et la République Slovaque – ont fait l'objet de PCR en 2025. En décembre 2025, l'assemblée plénière de MONEYVAL a décidé de mettre fin au processus de PCR pour la Tchéquie, compte tenu des progrès tangibles réalisés dans la correction des lacunes relatives à la Recommandation 6 et de l'évaluation mutuelle du 6^e cycle en cours dans ce pays. Elle a également mis fin aux PCR pour la République Slovaque suite aux progrès suffisants dans la résolution des lacunes de conformité restantes concernant la mise en œuvre des exigences en matière de diligence raisonnable vis-à-vis de la clientèle prévues par la Recommandation 10.

La Géorgie demeure à la première étape des PCR en raison de lacunes persistantes au titre de la Recommandation 6, pour laquelle la notation de « partiellement conforme » a été maintenue. Le pays est tenu de présenter un nouveau rapport en 2026⁵, bien que son suivi du 5^e cycle ait été clôturé.

La Pologne a été placée à la première étape des PCR, étant donné que deux des « six grandes » Recommandations (R.5 et R.20) restaient évaluées comme « partiellement conformes » à la suite de son troisième rapport de suivi renforcé. Le pays a été invité à présenter un nouveau rapport lors de la session plénière de mai 2026.

⁵ La procédure de suivi pour la Géorgie a été clôturée conformément à l'article 23(5) des Règles de Procédure du 5^{ème} cycle (« La procédure de suivi du 5^{ème} cycle prend fin 22 mois avant la date limite de soumission du questionnaire d'évaluation mutuelle du 6^{ème} cycle »).

2.4 Programme de conformité fiscale volontaire

Dans le cadre de son mandat de lutte contre le blanchiment de capitaux, MONEYVAL examine les programmes de conformité fiscale volontaire (VTC) mis en place par ses membres afin de s'assurer qu'ils respectent les procédures établies et d'empêcher leur utilisation abusive à des fins de criminalité financière. En 2025, MONEYVAL a examiné, en collaboration avec le GAFI, le programme de conformité fiscale volontaire mis en place par Israël, membre à la fois du GAFI et de MONEYVAL, et a adopté l'analyse par procédure écrite en janvier 2026. L'analyse a confirmé que le programme est conforme aux quatre principes fondamentaux du GAFI, qui garantissent que le pays a mis en place des mesures pour traiter et atténuer les risques de BC/FT liés aux programmes de conformité fiscale volontaire, et qu'il est en mesure d'enquêter et de poursuivre efficacement les abus.

En décembre 2025, l'Albanie a adopté une législation instaurant un programme de VTC. À la fin de la période couverte par le rapport, le Secrétariat évaluait la conformité du programme aux principes et aux meilleures pratiques du GAFI en matière de programmes de VTC, en vue de présenter son analyse lors de la session plénière de mai 2026.

3. PROJETS DE TYPOLOGIE EN MATIÈRE DE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET DE FINANCEMENT DU TERRORISME

Conformément à ses objectifs stratégiques, MONEYVAL mène régulièrement des études et des recherches sur les risques et les typologies émergents en matière de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et de financement de la prolifération. Ces travaux permettent de mieux comprendre les thèmes et les risques d'actualité et permettent aux membres de partager leurs expériences, leurs défis et leurs bonnes pratiques. En 2025, MONEYVAL a achevé les deux études de typologie suivantes⁶.

3.1 Risques et tendances en matière de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et de financement de la prolifération liés aux produits issus des conflits

Ce rapport a analysé la manière dont les conflits créent des opportunités de générer des fonds illicites, qui peuvent ensuite être blanchis ou utilisés pour financer le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive. Le projet a été dirigé par l'Ukraine et co-dirigé par Jersey, avec des membres de l'équipe de projet issus de Lituanie et de la République de Moldova, et soutenu par le Secrétariat de MONEYVAL. Le projet identifie les schémas, les tendances et les vulnérabilités qui sapent les efforts de lutte contre le BC/FT/FP. Il met en évidence la manière dont l'affaiblissement des contrôles étatiques et la déstabilisation des marchés dans les zones touchées par des conflits favorisent l'émergence d'économies criminelles complexes au sein desquelles les produits illicites sont générés, blanchis et réinvestis, alimentant ainsi davantage la violence et l'instabilité. Le rapport examine également les tactiques financières de plus en plus sophistiquées visant à contourner les sanctions, notamment dans le contexte du financement de la prolifération, et illustre la manière dont les criminels exploitent les failles des systèmes financiers et réglementaires, en recourant à des sociétés écrans, à des intermédiaires de pays tiers et à des actifs virtuels pour dissimuler l'origine et les mouvements de fonds.

Ces conclusions aideront MONEYVAL, ainsi que les membres du GAFI et des ORTG, à renforcer les mesures visant à prévenir et à réprimer le blanchiment des produits issus des conflits, ainsi que leur utilisation à des fins de financement du terrorisme.

3.2 Le recours aux actifs virtuels et aux prestataires de services d'actifs virtuels dans le blanchiment de biens d'origine criminelle, le financement du terrorisme et le contournement des sanctions

Ce rapport s'appuie sur le rapport de MONEYVAL de 2023 consacré aux risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme dans le domaine des actifs virtuels. L'étude a été menée par une équipe inter-juridictionnelle, assistée par l'île de Man et composée d'experts de l'Azerbaïdjan, de la Tchéquie, de l'Estonie, de Gibraltar, de Guernesey et de la Roumanie, avec le soutien du Secrétariat de MONEYVAL.

S'appuyant principalement sur les réponses à un questionnaire fournies par 25 membres de MONEYVAL, ce rapport de typologie présente une analyse transjuridictionnelle des mesures réglementaires et de surveillance adoptées par les pays membres de MONEYVAL concernant les AV/PSAV. Parmi les répondants, 81 % exigent que les PSAV soient titulaires d'une licence ou enregistrés, et plus de 90 % ont désigné des autorités de surveillance pour ces prestataires. Toutefois, les mesures coercitives à l'encontre des opérateurs non agréés restent insuffisantes, et seuls 46 % ont mis en œuvre la « Travel Rule » ou Règle de Voyage.

⁶ Liens vers les rapports : <https://www.coe.int/fr/web/moneyval/activities/typologies>

Le rapport recense des typologies courantes d'utilisation abusive des actifs virtuels à des fins de contournement des sanctions, de fraude, de financement de la prolifération et d'exploitation des enfants. Certains membres ont également mis en avant les risques liés aux jeux d'argent en ligne. Par ailleurs, la collecte de données reste un défi, en particulier pour les flux transfrontaliers d'actifs virtuels. Certains membres y répondent en recourant à des technologies de surveillance de pointe et à des partenariats public-privé afin d'améliorer la compréhension des risques et le signalement. Les conclusions soulignent la nécessité de mieux intégrer les sanctions financières ciblées et les risques liés au financement de la prolifération dans les cadres nationaux, d'améliorer le signalement des activités suspectes et de renforcer les capacités d'enquête. Le renforcement continu des capacités, la coopération transfrontalière et des orientations sur mesure seront essentiels pour répondre efficacement à l'évolution rapide du paysage des monnaies virtuelles et des PSAV.

4. ATTÉNUATION DES CONSÉQUENCES INDÉSIRABLES

En 2025, MONEYVAL a également renforcé son engagement à garantir une mise en œuvre proportionnée des normes du GAFI en introduisant des procédures visant à remédier aux conséquences indésirables découlant de l'application des mesures relatives aux organisations à but non lucratif (OBNL). Représentant le nouveau processus mondial du GAFI, MONEYVAL a modifié son règlement intérieur du 6^e cycle afin de mettre en place un mécanisme permettant d'identifier, d'évaluer et de traiter les cas où une mauvaise application des exigences en matière de LBC/FT pourrait perturber ou décourager indûment les activités légitimes des OBNL. Cette nouvelle procédure permet aux juridictions membres, au FMI et à la Banque Mondiale de faire part de leurs préoccupations, garantissant ainsi que la mise en œuvre des normes du GAFI reste fondée sur les risques, ciblée et conforme à l'objectif de préservation des activités légitimes de la société civile, tout en protégeant le secteur des OBNL contre les abus liés au financement du terrorisme. Cette initiative renforce encore l'engagement de MONEYVAL en faveur d'une mise en œuvre efficace des normes du GAFI, dans le respect du principe de proportionnalité et en atténuant les effets négatifs involontaires. Conscient du rôle que jouent les OBNL dans le partage d'informations pertinentes, MONEYVAL a également mis en place un canal permettant aux OBNL d'apporter leur contribution lors des évaluations mutuelles et de la partager avec les équipes d'évaluation concernées.

5. FORMATION EN VUE DU 6^E CYCLE D'ÉVALUATIONS MUTUELLES

En vue de la 6^e cycle d'évaluations mutuelles, MONEYVAL a élargi son programme de formation afin de garantir qu'un nombre suffisant d'évaluateurs formés possèdent les compétences et l'expertise nécessaires pour le nouveau cycle. La formation des évaluateurs est essentielle à la bonne conduite des évaluations mutuelles et des processus de suivi, et sa réussite est une condition préalable pour pouvoir exercer en tant qu'évaluateurs de MONEYVAL et du GAFI. En outre, le Secrétariat de MONEYVAL coopère et se coordonne avec le GAFI pour organiser d'autres activités de formation, notamment les cours de formation aux normes (STC), visant à améliorer la compréhension et l'application cohérente des normes du GAFI. Ces cours couvrent les procédures et les aspects liés à l'efficacité afin de doter les participants des outils théoriques et pratiques nécessaires pour identifier les lacunes en matière de LBC/FT/FP, et pour formuler des actions recommandées constructives, en particulier celles spécifiques au 6^e cycle. Le Secrétariat de MONEYVAL a contribué aux activités de formation suivantes :

- **Formation de mise à jour en ligne destinée aux évaluateurs de MONEYVAL (21-23 janvier 2025) :** formation de mise à jour en ligne de trois jours destinée à 36 évaluateurs expérimentés issus de 15 États membres de MONEYVAL et du GAFI, ainsi qu'à des experts de la Division de la coopération en matière de criminalité économique du Conseil de l'Europe.
- **Formation conjointe MONEYVAL-GAFI sur les normes (10-14 février 2025) :** L'Institut de formation du GAFI et le Secrétariat de MONEYVAL ont organisé une formation d'une semaine à l'École de police économique et financière de la Guardia di Finanza à Ostie, en Italie, à l'intention de 41 experts du GAFI et de MONEYVAL.
- **Formation conjointe en ligne de mise à jour des évaluateurs MONEYVAL – GAFI (15-17 septembre 2025) :** MONEYVAL et le GAFI ont organisé une formation de trois jours à l'intention de 42 évaluateurs expérimentés.
- **Formation des évaluateurs de MONEYVAL à Malte (27-31 octobre 2025) :** MONEYVAL a organisé une formation d'une semaine à La Valette, à Malte, à l'intention de 39 experts issus de 26 membres de MONEYVAL et du GAFI. Cette formation était ouverte aux experts se préparant à exercer la fonction d'évaluateur pour la première fois.

6. ENGAGEMENTS DE HAUT NIVEAU ET À FORTE VISIBILITÉ

En 2025, le président de MONEYVAL et les membres du Secrétariat ont pris part à plusieurs événements de haut niveau et rencontres avec des partenaires externes, décrits ci-dessous. Ces engagements ont renforcé la coopération avec le réseau global du GAFI, ont permis de mieux faire connaître les travaux de MONEYVAL et lui ont permis de partager son expertise sur les normes en matière de LBC/FT, les processus d'évaluation et les risques émergents liés à la criminalité financière. Ils ont également contribué au renforcement des capacités ainsi qu'à l'intégrité et à la résilience des systèmes financiers et des institutions démocratiques.

- **13 février 2025 – Conférence interministérielle « No Money for Terror », Munich :** une délégation de MONEYVAL, conduite par son président, M. Nicola Muccioli, a participé à cette conférence qui a réuni plus de 200 hauts responsables et experts issus de différents pays et d'organisations internationales. Au cours d'une table ronde consacrée à la coopération multilatérale, le président a mis en avant les efforts collectifs des membres de MONEYVAL pour comprendre et lutter contre les risques liés au financement du terrorisme, en attirant l'attention sur les bonnes pratiques, les défis persistants et les enseignements tirés.
- **17-21 février 2025 – Réunions de la plénière et des groupes de travail du GAFI, à Paris :** une délégation de MONEYVAL, conduite par son président, a contribué à plusieurs axes de travail du GAFI, notamment les préparatifs du nouveau cycle d'évaluation, les efforts visant à garantir une approche cohérente et homogène de l'évaluation des mesures supranationales de l'UE, ainsi que les modifications éventuelles des normes du GAFI. La délégation a également suivi les délibérations du GECI concernant les membres de MONEYVAL soumis aux procédures du GECI.
- **24-25 février 2025 – 2^e Forum des organismes régionaux de type GAFI (ORTG), Strasbourg :** MONEYVAL a accueilli le deuxième forum des organismes régionaux de type GAFI (ORTG) en collaboration avec la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ). Des représentants des sept ORTG et du secrétariat du GAFI ont échangé leurs connaissances et renforcé la collaboration au sein du réseau global. Les discussions ont porté sur les principaux défis rencontrés lors du 5^e cycle d'évaluations mutuelles, les priorités pour le nouveau cycle ainsi que le rôle des ORTG dans le processus du GECI du GAFI et les mesures suivant la sortie du processus.
- **27-28 mars 2025 – Séminaire sur la mise en œuvre du paquet de mesures de l'UE en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (AML/CFT), à Varsovie :** organisé sous la présidence polonaise du Conseil de l'Union européenne, ce séminaire a réuni le président de MONEYVAL, des représentants de haut niveau de la Commission européenne, de l'Autorité de l'Union européenne chargée de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (AMLA), de l'Autorité bancaire européenne, d'EUROPOL et du Groupe EGMONT. Au cours de la séance d'ouverture, le président a souligné la complémentarité des travaux de MONEYVAL et de l'UE dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et a mis en avant le rôle bénéfique que joue l'AMLA dans l'orientation de la supervision en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ainsi que dans les travaux des cellules de renseignement financier.
- **7-10 avril 2025 – Réunion des secrétariats des FSRB et du GAFI, à Abou Dhabi :** le secrétaire exécutif de MONEYVAL a contribué aux discussions sur le renforcement de la gouvernance, du fonctionnement et de la coopération du GAFI et des ORTG, en définissant des objectifs clairs pour chacun de ces éléments et en mettant en place des secrétariats efficaces grâce à des programmes structurés de dotation en personnel, de recrutement et de formation. MONEYVAL a joué un rôle central en partageant son expérience préliminaire du nouveau cycle d'évaluation et des exigences spécifiques qu'il impose aux organismes de suivi et à leurs secrétariats.
- **13-15 mai 2025 – Réunion du Comité stratégique du GAFILAT, Cusco (Pérou) :** en tant que premier ORTG à avoir mené une évaluation dans le cadre du nouveau cycle du GAFI (en Lettonie), le secrétariat de MONEYVAL a partagé les enseignements tirés de son expérience lors de la session préparatoire du GAFILAT en vue de son 5^e cycle d'évaluations mutuelles. Ses présentations ont mis en évidence les défis pratiques et méthodologiques, notamment l'accent accru mis sur le risque, l'exercice de délimitation du champ d'application et l'importance d'un engagement précoce auprès des autorités nationales ainsi que d'une sensibilisation internationale ciblée. La session a été l'occasion de sensibiliser les participants et de présenter les outils et ressources développés par MONEYVAL pour ce nouveau cycle, renforçant ainsi son rôle de partenaire proactif et engagé au sein du réseau global du GAFI.
- **Du 10 au 13 juin 2025 : Réunion plénière conjointe du GAFI et de MONEYVAL, à Strasbourg :** Le GAFI et MONEYVAL ont tenu une réunion plénière conjointe au Conseil de l'Europe, rassemblant plus de 200 pays et organisations internationales du réseau global du GAFI. La réunion plénière était co-présidée par la présidente du GAFI, Elisa de Anda Madrazo, et le président de MONEYVAL, Nicola Muccioli. Ces réunions

ont constitué une occasion majeure de renforcer la coopération et la réponse mondiale face à l'évolution des menaces liées au financement illicite.

- **1^{er} et 2 juillet 2025 – 4^e réunion annuelle du réseau MARS (réseau du Conseil de l'Europe des magistrats et procureurs chargés des questions sportives), Strasbourg** : le secrétariat de MONEYVAL a présenté les résultats de son 5^e cycle d'évaluations mutuelles, en mettant particulièrement l'accent sur la manière dont les pays évaluent et appréhendent les menaces liées au crime organisé dans le domaine du blanchiment de capitaux. Cette intervention a mis en avant les principales conclusions concernant les évaluations nationales des risques et a souligné l'importance d'identifier avec précision et de hiérarchiser les menaces liées à la criminalité organisée lors de l'élaboration de politiques efficaces de lutte contre le blanchiment d'argent.
- **Du 8 au 11 septembre 2025 – Forum de l'Organisation mondiale des douanes sur la hiérarchisation des zones sensibles, Santiago** : ce forum annuel visait à identifier les zones sensibles régionales et sous-régionales exposées aux risques liés à la criminalité organisée transnationale, au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme. Le Secrétariat a présenté les conclusions du 5^e cycle d'évaluations mutuelles, contribuant ainsi aux débats du forum et à l'analyse des zones à haut risque au niveau sous-régional. La présentation a porté sur les principaux défis et les meilleures pratiques en matière de compréhension des risques, d'enquêtes sur le blanchiment d'argent, de poursuites et de condamnations, ainsi que de recouvrement d'avoirs.
- **16 septembre 2025 – Réunion des présidents des organes de suivi du Conseil de l'Europe avec le secrétaire général du Conseil de l'Europe, à Strasbourg** : aux côtés des présidents d'autres mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe, M. Nicola Muccioli a présenté les travaux de MONEYVAL et souligné l'importance d'un suivi indépendant et fondé sur des preuves pour préserver la crédibilité et la valeur ajoutée du Conseil de l'Europe. Le président de MONEYVAL a souligné l'importance de la coopération de MONEYVAL avec d'autres organisations internationales (UE, GAFI, ONU) pour créer de solides synergies visant à prévenir et à lutter contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la criminalité organisée. À titre de bonne pratique, le président de MONEYVAL a évoqué le projet conjoint mené par MONEYVAL en collaboration avec le GAFI, le FMI et la Commission européenne, visant à garantir la cohérence des évaluations des mesures supranationales de l'UE. Il a également souligné la contribution de MONEYVAL à la lutte contre la criminalité, telle qu'envisagée dans le « Nouveau pacte démocratique » du Secrétaire général.
- **24 septembre 2025 – Présentation du rapport annuel 2024 au Comité des ministres du Conseil de l'Europe, à Strasbourg** : le président de MONEYVAL a procédé à un échange de vues avec le Comité des ministres du Conseil de l'Europe lors de la présentation du rapport annuel 2024 de MONEYVAL. Plusieurs pays ont salué les réalisations de MONEYVAL et réaffirmé leur engagement à mettre en œuvre ses recommandations. Le président a souligné l'achèvement avec succès du 5^e cycle d'évaluations mutuelles, le lancement du 6^e cycle et l'importance de la réunion plénière conjointe du GAFI et de MONEYVAL pour confirmer la place de MONEYVAL au sein du réseau global de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la criminalité organisée ;
- **10 octobre 2025, Conseil d'experts de la Conférence des organisations internationales non gouvernementales (OING) du Conseil de l'Europe** : le Secrétariat de MONEYVAL a abordé les modifications récentes apportées à la Recommandation 8 du GAFI, qui régit les organisations à but non lucratif, ainsi que les procédures récemment adoptées par le GAFI pour atténuer les conséquences imprévues de l'application de ses normes. Le Secrétariat de MONEYVAL a sensibilisé les réseaux d'ONG aux garanties mises en place par le GAFI et le réseau global, en soulignant que les mesures affectant les ONG sont ciblées et proportionnées, et que les gouvernements ne doivent pas restreindre la société civile par une application excessive des normes du GAFI.
- **15-16 octobre 2025 – Groupe de réflexion judiciaire d'Eurojust sur le blanchiment d'argent et le recouvrement d'avoirs, La Haye** : le Secrétariat a participé au Groupe de réflexion judiciaire nouvellement créé et a présenté les défis identifiés lors des évaluations de MONEYVAL en matière de coopération internationale ainsi que dans le cadre des enquêtes et des poursuites relatives aux infractions de blanchiment d'argent. L'accent a également été mis sur les mesures recommandées les plus pertinentes issues des rapports d'évaluation mutuelle, dont la plupart préconisent une coopération interinstitutionnelle plus efficace, une interprétation cohérente de l'infraction de blanchiment d'argent conformément à la Recommandation 3 du GAFI, ainsi que la nécessité de renforcer l'expertise technique et les ressources.
- **20-24 octobre 2025 – Réunions de l'assemblée plénière et des groupes de travail du GAFI, Paris** : La délégation de MONEYVAL a participé aux discussions sur les premiers rapports d'évaluation mutuelles (REM) du GAFI adoptés dans le cadre du nouveau cycle, concernant la Belgique et la Malaisie. Elle a également pris part aux discussions sur les priorités stratégiques du GAFI pour 2026-2028, les lignes

directrices relatives au recouvrement d'avoirs et les risques potentiels futurs de financement illicite liés à l'intelligence artificielle et aux « deepfakes ». La délégation a suivi les délibérations concernant les membres de MONEYVAL soumis aux procédures du GECI, à savoir la Bulgarie et Monaco.

- **Du 3 au 5 novembre 2025 – Conférence de la cellule de renseignement financier estonienne, Tallinn :** le président de MONEYVAL a prononcé un discours liminaire sur les conclusions du 5^e cycle de MONEYVAL concernant l'utilisation opérationnelle du renseignement financier. M. Muccioli a également participé à une table ronde sur les nouveautés du nouveau cycle d'évaluations et les bonnes pratiques pour se préparer à une évaluation.
- **9-11 novembre 2025 – Réunions des groupes de travail et atelier de haut niveau du Groupe d'action financière pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENAFATF), à Manama :** le Secrétariat de MONEYVAL a présenté les principaux enseignements tirés de son expérience du nouveau cycle et a souligné l'intérêt d'une coopération continue avec le GAFI et les ORTG. Il a également suivi de près les discussions du Comité des risques du GAFIMOAN et du groupe de travail sur l'assistance technique et les typologies, renforçant ainsi la collaboration en cours entre les organismes régionaux. Le Secrétariat a présenté les principales caractéristiques et les développements récents concernant la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, à la recherche, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (CETS 198), y compris l'évaluation du Royaume du Maroc, première juridiction du GAFIMOAN à avoir ratifié la Convention.
- **10-11 novembre 2025 – 19^e Forum annuel de l'AMLPL, Londres :** dans un discours liminaire, le président de MONEYVAL a présenté les résultats du 5^e cycle d'évaluations de MONEYVAL, soulignant la nécessité de renforcer l'efficacité des enquêtes et des poursuites en matière de blanchiment de capitaux. Le président a souligné que les technologies émergentes, les actifs virtuels et la criminalité financière transfrontalière de plus en plus sophistiquée imposent de nouvelles contraintes aux CRF et aux entités déclarantes. Il a également insisté sur l'importance d'un engagement politique renouvelé de la part des pays, de ressources adéquates et d'une véritable coopération interinstitutionnelle.
- **27-28 novembre 2025 – 19^e Conférence ministérielle du Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe, à Strasbourg :** le président de MONEYVAL a abordé la question des risques liés à la dépendance à Internet en tant que sources potentielles d'exploitation. Il a souligné que les vulnérabilités des environnements en ligne et des technologies émergentes constituaient un terrain propice à la criminalité financière, notamment par le biais de l'exploitation d'utilisateurs vulnérables ou dépendants à des fins de BC/FT. M. Muccioli a souligné que les jeux en ligne, les places de marché virtuelles et les jeux d'argent apparaissent régulièrement comme des secteurs à haut risque dans les évaluations nationales des risques.
- **8 décembre 2025 – Échange sur les priorités stratégiques du GAFI pour 2026-2028 (en ligne) :** le président et le secrétaire exécutif de MONEYVAL ont rencontré le président du GAFI afin de discuter de la manière dont MONEYVAL peut soutenir la mise en œuvre des priorités du GAFI, conformément à la stratégie de MONEYVAL.
- **11-12 décembre 2025 – Conférence internationale – Surveillance financière 2025 – Perspectives d'intégration européenne du système ukrainien de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, Ukraine (en ligne) :** le président de MONEYVAL a prononcé un discours d'ouverture, présentant les principaux défis du 6^e cycle d'évaluations mutuelles dans le contexte des aspirations de l'Ukraine à rejoindre l'Union européenne.

7. COLLABORER ET S'ENGAGER POUR UN IMPACT CONCRET

MONEYVAL est un partenaire clé au sein du réseau global des organismes d'évaluation en matière de LBC/FT du GAFI. La coopération au sein du réseau favorise une application cohérente des normes du GAFI, renforce la qualité des évaluations mutuelles et améliore la réponse collective relative au BC/FT/FP.

7.1 Collaboration avec le Groupe d'action financière (GAFI)

Le GAFI dirige l'action mondiale visant à protéger le système financier international contre les menaces que représentent le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération. En tant qu'organisme régional de type GAFI, MONEYVAL contribue largement à l'élaboration et à l'application cohérente des normes du GAFI au sein des groupes de travail, veillant à ce que l'expérience et les points de vue de ses membres alimentent les discussions politiques mondiales. Cette coopération étroite permet à MONEYVAL de jouer un rôle actif dans les processus décisionnels qui concernent ses membres, tout en contribuant à identifier et à surveiller les risques émergents dans sa région (voir le chapitre 6 pour les collaborations de MONEYVAL avec le GAFI). Plus précisément, MONEYVAL a contribué à ce qui suit :

- **Groupe « Évaluations et conformité » (ECG) du GAFI** : contribution, depuis juillet 2024, à un projet intitulé « Garantir une approche cohérente et homogène des mesures supranationales de l'UE ». Ce projet comprend deux phases : la première vise à rationaliser l'évaluation de la législation européenne existante, tandis que la seconde, lancée en 2025, porte sur le nouveau paquet législatif de l'UE en matière de LBC/FT qui entrera en vigueur à partir de 2027.
- **Groupe de développement des politiques (PDG) et Groupe sur les risques, les tendances et les méthodes (RTMG) du GAFI** : partage d'informations régionales, communication des dernières évolutions pertinentes et suivi des tendances mondiales en matière de typologies et de menaces émergentes.
- **Groupe de contact sur les actifs virtuels (VACG)** : MONEYVAL et plusieurs de ses membres — Chypre, Estonie, Gibraltar, la Lituanie, Malte, la Pologne et l'Ukraine — ont notamment partagé leur expérience dans la mise en œuvre de la Recommandation 15 du GAFI, y compris les exigences de la « Travel Rule » applicables aux prestataires de services d'actifs virtuels (PSAV). MONEYVAL a également contribué à la rédaction du rapport ciblé du GAFI sur les « stablecoins » et les portefeuilles non hébergés.
- MONEYVAL a par ailleurs poursuivi son dialogue étroit avec le Groupe de suivi des juridictions **faisant l'objet d'une surveillance renforcée (GECI) du GAFI**, qui suit les progrès des juridictions soumises à une surveillance renforcée (communément appelées « juridictions de la liste grise »). Le Secrétariat de MONEYVAL a apporté son soutien à ses membres tout au long du processus du GECI en participant aux discussions des groupes conjoints régionaux et de la plénière du GAFI, en examinant les projets de rapports d'avancement et en assurant la liaison avec les parties prenantes concernées. Cet engagement contribue à garantir que la surveillance renforcée débouche sur des réformes concrètes et durables. En 2025, la Croatie, la Bulgarie et Monaco faisaient l'objet d'une surveillance renforcée, tandis que la Bosnie-Herzégovine est entrée dans une période d'observation d'un an :
 - o La Croatie, qui faisait l'objet d'une surveillance renforcée depuis juin 2023, a été retirée de la liste du GAFI lors de la séance plénière conjointe MONEYVAL/GAFI de juin 2025, après avoir mené à bien le plan d'action du GAFI et ses 12 mesures.
 - o La Bulgarie faisait l'objet d'un suivi renforcé depuis octobre 2023. Son plan d'action a expiré en septembre 2025 et, à la suite de l'adoption de son sixième rapport d'avancement en octobre 2025, trois des vingt-cinq points restaient en suspens. Monaco faisait l'objet d'un suivi renforcé depuis juin 2024. À la fin de l'année 2025, le pays avait réalisé des progrès dans la mise en œuvre de son plan d'action, même si, après l'adoption de son deuxième rapport d'avancement, trois de ses neuf mesures restaient à mettre pleinement en œuvre.
 - o À la suite de l'adoption de son rapport d'évaluation mutuelle par MONEYVAL en décembre 2024, la Bosnie-Herzégovine est entrée en février 2025 dans une période d'observation d'un an auprès du GAFI.

7.2 Coopération avec les organismes régionaux de type GAFI

MONEYVAL a continué de renforcer sa coopération avec d'autres organismes régionaux de type GAFI grâce à son statut d'observateur, à sa participation à des initiatives conjointes et à des échanges réguliers d'expériences. La coopération s'est concentrée sur les préparatifs du nouveau cycle d'évaluations mutuelles, l'utilisation d'outils numériques dans le processus d'évaluation et les méthodes permettant d'assurer la cohérence entre les évaluations. De plus amples informations sont fournies au chapitre 6.

7.3 Coopération avec l'Union européenne

L'Union européenne, représentée par la Commission européenne, reste l'un des principaux partenaires de MONEYVAL, comme en témoignent sa participation régulière aux réunions plénières de MONEYVAL ainsi que la coopération dans le cadre du projet susmentionné intitulé « Garantir une approche cohérente et homogène des mesures supranationales de l'UE ».

7.4 Coopération avec les Nations Unies

L'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) participe régulièrement aux réunions plénières de MONEYVAL afin de faire le point sur ses travaux pertinents. Par ailleurs, MONEYVAL poursuit sa coopération avec la Direction exécutive du Comité Contre le Terrorisme des Nations Unies (CTED), en apportant sa contribution à l'évaluation de 2025 conduite par la CTED concernant l'un des pays membres de MONEYVAL (la Hongrie).

7.5 Coopération avec les organes du Conseil de l'Europe

7.5.1 Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)

L'APCE est un partenaire important de MONEYVAL, ce qui reflète son rôle actif dans la promotion de réponses plus fermes au blanchiment de capitaux, à la corruption et à d'autres crimes financiers. Les échanges avec l'APCE favorisent un dialogue politique de haut niveau, sensibilisent les parlementaires aux conclusions et recommandations de MONEYVAL et encouragent le soutien à des politiques efficaces de lutte contre la criminalité financière aux niveaux national et international.

7.5.2 La Conférence des Parties à la Convention CETS n° 198 (C198-COP)

La coopération avec la Conférence des Parties à la CETS n° 198 complète les travaux de MONEYVAL en établissant un lien entre les évaluations de l'efficacité des mesures de la LBC/FT et la mise en œuvre des dispositions de la Convention de Varsovie. Les deux instances partagent un secrétariat, ce qui facilite l'échange de conclusions, la cohérence des analyses et la coordination de leurs contributions à l'élaboration de normes internationales. En 2025, cette coopération a nourri leur contribution à l'élaboration des lignes directrices et des meilleures pratiques du GAFI en matière de recouvrement d'avoirs, renforçant ainsi le lien entre les travaux de suivi de MONEYVAL et les efforts plus larges visant à améliorer le recouvrement des avoirs d'origine criminelle.

7.5.3 Le Comité d'experts sur le recouvrement des avoirs d'origine criminelle (PC-RAC)

Le Comité d'experts sur le recouvrement des avoirs d'origine criminelle (PC-RAC) du Conseil de l'Europe a été créé sous l'autorité du Comité des ministres et du CDPC afin d'élaborer un protocole additionnel complétant la CETS n° 198 et son rapport explicatif. MONEYVAL a contribué à ces travaux par l'intermédiaire de sa représentante désignée, Elisabeth Rattigan, de l'île de Man, qui a régulièrement rendu compte à MONEYVAL des avancées du PC-RAC.

En 2025, le PC-RAC a finalisé le projet de protocole à la CETS n° 198, en s'appuyant sur l'expertise de MONEYVAL et d'autres organes compétents du Conseil de l'Europe. Ce nouvel instrument renforce les outils et les mécanismes permettant d'identifier, de saisir et de confisquer les produits du crime, ainsi que les mesures visant à améliorer la coopération transfrontalière, domaines dans lesquels les évaluations de MONEYVAL ont régulièrement mis en évidence des problèmes d'efficacité.

7.5.4 Division de la criminalité économique et de la coopération (ECCD)

La coopération avec l'ECCD permet de traduire les conclusions des évaluations de MONEYVAL en une assistance technique ciblée. Ses activités de renforcement des capacités et de réformes législatives et institutionnelles aident les États membres à remédier aux lacunes identifiées et à renforcer la mise en œuvre concrète des mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. En 2025, cette coopération a également facilité la participation d'experts de MONEYVAL aux activités de formation de l'ECCD.

7.5.5 Coopération avec d'autres comités du Conseil de l'Europe

MONEYVAL a coopéré avec d'autres organes du Conseil de l'Europe afin d'intégrer les considérations relatives à la criminalité financière dans les domaines d'activité concernés. En 2025, il a apporté son expertise sur les risques financiers liés aux addictions en ligne lors de la Conférence ministérielle du Groupe Pompidou et a soutenu les travaux menés dans le cadre de la Convention de Macolin. MONEYVAL a également entretenu des échanges avec les organes concernés, notamment le Comité du Conseil de l'Europe pour les Problèmes Criminels (CDPC), le Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes relatives à la coopération en matière pénale (PC-OC) et le Comité directeur sur la démocratie (CDDEM), en favorisant la cohérence entre les efforts visant à lutter contre le financement illicite, à faire respecter l'État de droit et à renforcer la résilience démocratique. Des informations détaillées sur la participation de MONEYVAL aux événements organisés par certains de ces comités du Conseil de l'Europe figurent au chapitre 6.

8. SÉANCES PLÉNIÈRES ET RÉUNION INTERSESSIONNELLE DE MONEYVAL

En 2025, MONEYVAL a tenu ses 69^e et 70^e réunions plénières, présidées par Nicola Muccioli (Saint-Marin), ainsi que sa septième réunion intersessionnelle. Ces réunions ont été l'occasion de discussions approfondies sur le 6^e cycle d'évaluations mutuelles de MONEYVAL, les progrès réalisés par les membres et les principales évolutions en matière de LBC/FT. Les séances plénières ont examiné les progrès réalisés par les membres, fait avancer le sixième cycle d'évaluations mutuelles et pris des décisions concernant les procédures et les travaux stratégiques de MONEYVAL.

8.1 Résultats de la 69^e réunion plénière conjointe avec le GAFI (10-13 juin 2025)

La 69^e session plénière s'est tenue conjointement avec le GAFI ; il s'agissait de la première réunion de ce type depuis 2007, et elle a rassemblé environ 700 délégués issus de l'ensemble du réseau global du GAFI. Elle a permis à toutes les délégations de MONEYVAL de participer directement aux discussions et aux axes de travail du GAFI. L'un des principaux résultats a été l'adoption du rapport d'évaluation mutuelle de la Lettonie, premier rapport du réseau global adopté conformément aux nouvelles procédures et à la méthodologie révisée du GAFI. La séance plénière du GAFI a également adopté des révisions de la Recommandation 16 du GAFI et de sa note interprétative, ainsi que des révisions de la méthodologie relative à la Recommandation 1, accompagnées de modifications corrélatives des Recommandations 10 et 15, ainsi que les RI. 1, 3, 4 et 11. Elle a approuvé plusieurs publications du GAFI, notamment les lignes directrices sur l'inclusion financière et les mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le rapport intitulé « Mécanismes complexes de financement de la prolifération et de contournement des sanctions », le rapport intitulé « Mise à jour exhaustive sur les risques liés au financement du terrorisme » et le Manuel sur la coopération internationale en matière de détection, d'enquête et de poursuites relatives au blanchiment de capitaux.

8.2 Résultats de la 7^e réunion intersessionnelle (16 juillet 2025)

Les délégations de MONEYVAL ont examiné les modifications à apporter au règlement intérieur pour les 5^e et 6^e cycles d'évaluation afin de l'aligner sur les paramètres fixés par le GAFI et les besoins spécifiques de MONEYVAL. Les délégations ont également examiné les normes éthiques révisées, les contributions volontaires des membres et les informations actualisées concernant le recours à des experts scientifiques pour le 6^e cycle d'évaluation.

8.3 Résultats de la 70^e réunion plénière (15-18 décembre 2025)

La 70^e réunion plénière a été ouverte par Giles Thomson, vice-président du GAFI, et Mme Livia Stoica Becht, chef du département « Criminalité économique et corruption » du Conseil de l'Europe.

L'Assemblée plénière a adopté le rapport d'évaluation mutuelle de la Serbie (6^e cycle) et a placé ce pays sous suivi régulier. Elle a également adopté les rapports de suivi du 5^e cycle concernant l'Azerbaïdjan, la Croatie, l'Estonie, la Géorgie, le Monténégro, la Pologne et la République Slovaque. Les processus de suivi concernant la Croatie, la Géorgie et la République Slovaque ont été clôturés. MONEYVAL a également mis fin au processus concernant la Tchéquie et la République Slovaque et a placé la Pologne à l'étape 1 du PCR.

Le président et le secrétaire exécutif de MONEYVAL ont informé l'assemblée plénière des modifications apportées au calendrier du 6^e cycle pour la Lituanie et l'Ukraine, ainsi que des travaux relatifs au projet de protocole additionnel à la CETS n° 198, aux axes de travail du GAFI et aux mesures de l'UE. La plénière a adopté des amendements au règlement intérieur du 6^e cycle, créant un mécanisme d'« opt-in » pour remédier aux conséquences imprévues, ainsi qu'au règlement intérieur du 5^e cycle afin de faciliter la transition vers la nouvelle approche d'évaluation. Elle a également mis à jour les principes de conduite applicables aux principaux responsables et aux membres des équipes d'évaluation mutuelle, renforçant ainsi les normes éthiques. La plénière a en outre approuvé des rapports de typologie sur les risques de criminalité financière découlant des conflits et sur le rôle des actifs virtuels dans les flux financiers illicites.

Nicola Muccioli (Saint-Marin) a été réélu président pour un dernier mandat de deux ans (2026-2027). Alfred Zammit (Malte) et Toms Platācis (Lettonie) ont été élus vice-présidents, tandis que Jacek Lazarowicz (Pologne) et Laura Aus (Estonie) ont été élus membres du Bureau pour un mandat de deux ans renouvelable.

9. RESSOURCES HUMAINES

Lado LALICIC dirige le Secrétariat de MONEYVAL depuis sa nomination au poste de secrétaire exécutif en juin 2024. Mme Irina Talianu a été nommée secrétaire exécutive adjointe en remplacement d'Andrew LeBrun, qui a quitté le Secrétariat en octobre 2025. Mme Veronika Mets a été nommée chef d'unité chargée des relations extérieures et du soutien aux politiques.

Outre le secrétaire exécutif, la secrétaire exécutive adjointe⁷ et la chef d'unité, le Secrétariat de MONEYVAL comprenait 10 administrateurs du Conseil de l'Europe, 5 administrateurs détachés par des administrations nationales (d'Andorre, d'Arménie, d'Azerbaïdjan, de Monaco et du Royaume-Uni), un chargé de projet junior et trois assistants administratifs. Suite à la décision du Comité des ministres d'augmenter les ressources de MONEYVAL, le secrétariat a lancé en 2025 une campagne de recrutement ambitieuse afin de pourvoir les postes nouvellement créés.

⁷ La secrétaire exécutive adjointe est également à la tête de l'une des deux unités du secrétariat de MONEYVAL.

Le personnel détaché apporte au Secrétariat de MONEYVAL une expertise et des perspectives précieuses issues de leurs juridictions respectives. À l'issue de leur mandat, chaque membre du personnel détaché aura également acquis une expérience, des connaissances et des compétences précieuses qui bénéficieront aux efforts déployés par leur gouvernement respectif pour lutter contre les flux financiers illicites. MONEYVAL tient à remercier chaleureusement les gouvernements des pays susmentionnés pour leur soutien aux travaux de MONEYVAL au cours de l'année 2025.

10. GOUVERNANCE ET CADRE PROCÉDURAL

Le Conseil de l'Europe a été la première organisation internationale à souligner l'importance de prendre des mesures pour lutter contre les menaces que représente le blanchiment d'argent pour la démocratie et l'État de droit. Les initiatives du Conseil ont abouti à la création, en 1997, du Comité restreint d'experts chargé de l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux (PC-R-EV), rebaptisé par la suite Comité d'experts chargé de l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL). À la suite des attentats terroristes du 11 septembre 2001, MONEYVAL a également commencé à appliquer les normes internationales visant le financement du terrorisme.

En tant qu'organe de suivi permanent relevant directement du Comité des ministres, MONEYVAL est chargé d'évaluer le respect des normes internationales en matière de LBC/FT ainsi que celles relatives à la prolifération, ainsi que l'efficacité de ces mesures. Cet organe conseille en outre les autorités nationales sur les recommandations visant à améliorer le système national de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération.

10.1 Membres et observateurs

En vertu de l'article 2 des statuts de MONEYVAL, les évaluations de MONEYVAL s'étendent aux États suivants :

- Les États membres du Conseil de l'Europe qui ne sont pas membres du GAFI, ou qui ont adhéré au GAFI mais ont demandé à rester soumis au processus d'évaluation de MONEYVAL. Il s'agit notamment de : l'Albanie, l'Andorre, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, Chypre, la Tchéquie, l'Estonie, la Géorgie, la Hongrie, la Lettonie, le Liechtenstein, la Lituanie, Malte, la République de Moldova, Monaco, le Monténégro, la Macédoine du Nord, la Pologne, la Roumanie, la Serbie, Saint-Marin, la Slovénie, la République Slovaque et l'Ukraine.
- Les États non-membres du Conseil de l'Europe, tels que visés à l'article 2.2e des statuts : Israël (membre du GAFI depuis 2018) ; le Saint-Siège (y compris l'État de la Cité du Vatican) (CM/Res(2011)5) ; les dépendances de la Couronne britannique que sont Guernesey, Jersey et l'île de Man (CM/Rés(2012)6) ; et Gibraltar (territoire d'outre-mer du Royaume-Uni, CM/Rés(2015)26).
- Conformément à l'article 3, paragraphe 3, des statuts de MONEYVAL, la présidence du GAFI désigne deux membres du GAFI pour siéger aux réunions de MONEYVAL, pour un mandat renouvelable de deux ans. En 2025, le GAFI a désigné l'Allemagne et le Royaume-Uni, tandis que l'Italie et le Royaume-Uni siégeront en tant que membres désignés par le GAFI aux séances plénières de MONEYVAL à partir de décembre 2025.

En outre, les pays, organismes, organisations et institutions suivantes ont le statut d'observateur auprès de MONEYVAL et sont habilités à envoyer un représentant aux séances plénières et aux réunions de MONEYVAL :

- l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) ;
- la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) ;
- le Comité du Conseil de l'Europe pour les Problèmes Criminels (CDPC) ;
- la Conférence des Parties à la Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (C198-COP) ;
- la Commission européenne (CE) et le Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne ;
- les États dotés du statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe (Canada, Japon, Mexique et États-Unis d'Amérique) ;
- le Secrétariat du Groupe d'action financière (GAFI) ;
- Interpol ;
- la Banque Islamique de Développement ;
- le Fonds Monétaire International (FMI) ;
- l'Office des Nations Unies Contre la Drogue et le Crime (ONUDC) ;
- le Comité contre le Terrorisme des Nations Unies (CTC) ;
- la Banque Mondiale (BM) ;

- le Secrétariat du Commonwealth ;
- la Banque européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) ;
- le Groupe des Autorités de Surveillance des Centres Financiers Internationaux (GIFICS) ;
- l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) ;
- le Groupe Egmont des Cellules de Renseignement Financier ;
- le Groupe Eurasien de lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (EAG) ;
- tout autre ORTG qui est ou devient membre associé du GAFI, sur la base de la réciprocité ;
- tout membre du GAFI.

10.2 Bureau

Le Bureau de MONEYVAL est le principal organe de gouvernance de MONEYVAL ; il a notamment pour mission d'assister le président, de superviser l'organisation des réunions plénières et d'assurer la continuité entre les sessions. Le Bureau est dirigé par le président de MONEYVAL, deux vice-présidents et deux membres du Bureau.

Lors de sa réunion plénière de décembre 2025, MONEYVAL a élu les membres du Bureau suivants pour le mandat 2026-2027 :

Figure 8 : Bureau de MONEYVAL 2023-2027

Bureau de MONEYVAL élu en décembre 2023 (2024-2025)	Bureau de MONEYVAL élu en décembre 2025 (2026-2027)
Président : Nicola MUCCIOLI (Saint-Marin) Vice-présidents : Matis Mäeker (Estonie) Astghik Karamanukyan (Arménie) Membres : Jennifer Palpacuer (Monaco) Daniel-Marius Staicu (République de Moldova)	Président : Nicola MUCCIOLI (Saint-Marin) Vice-présidents : Alfred Zammit (Malte) Toms Platacis (Lettonie) Membres : Jacek Lazarowicz (Pologne) Laura Aus (Estonie)

10.3 Experts scientifiques

Les travaux de MONEYVAL s'appuient sur un groupe d'experts scientifiques indépendants, chargés de fournir des avis neutres et éclairés par leur expérience, ainsi que d'aider le président et le secrétariat à garantir la cohérence des résultats de MONEYVAL. Cela consiste notamment à assurer le contrôle de la qualité des projets de rapports d'évaluation, à participer à toutes les séances plénières de MONEYVAL et à enrichir les débats grâce à leur expérience et à leurs connaissances. En 2025, les personnalités suivantes ont exercé les fonctions d'experts scientifiques auprès de MONEYVAL :

- **M. Lajos Korona**, procureur en Hongrie – expert scientifique en matière juridique et d'application de la loi
- **M. Andrew Strijker**, ancien chef de la délégation néerlandaise auprès du GAFI – expert scientifique en matière financière

10.4 Cycles d'évaluations mutuelles et procédures de suivi

MONEYVAL a mené à bien cinq cycles d'évaluations mutuelles, le sixième cycle débutant en 2025, sur la base des Recommandations du GAFI de 2012 et de la méthodologie révisée de 2022 visant à évaluer la conformité technique aux Recommandations du GAFI et l'efficacité des systèmes de LBC/FT. À chaque cycle, les évaluations des États membres et territoires de MONEYVAL donnent lieu à des rapports d'évaluation mutuelle, à des recommandations d'actions et à un suivi de leur mise en œuvre.

- **1^{er} cycle d'évaluation (1998-2000) :** Le premier cycle d'évaluations mutuelles, fondé sur les recommandations du GAFI de 1996, a été lancé en 1998 et les visites sur place se sont achevées en 2000. Vingt-deux États membres du Conseil de l'Europe ont été évalués au cours de ce premier cycle.

- **2^e cycle d'évaluation (2001-2004)** : Ce deuxième cycle s'est également appuyé en grande partie sur les recommandations du GAFI de 1996 et comprenait une évaluation au regard des critères du GAFI applicables aux États et territoires non coopératifs. MONEYVAL a achevé son deuxième cycle de visites sur place en 2003. Vingt-sept États membres du Conseil de l'Europe ont été évalués.
- **3^e cycle d'évaluation (2005-2009)** : Le troisième cycle d'évaluations mutuelles s'est appuyé sur les recommandations révisées du GAFI de 2003. En outre, les évaluations ont porté sur certains aspects de la conformité avec la troisième directive de l'Union européenne relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, entrée en vigueur en 2007. Vingt-huit États membres du Conseil de l'Europe, ainsi que le Saint-Siège (y compris l'État de la Cité du Vatican) et Israël, ont été évalués au cours de ce troisième cycle.
- **Cycle d'évaluation de suivi ou « 4^e cycle de MONEYVAL » (2009-2014)** : MONEYVAL a entamé un cycle de suivi de visites sur place en 2009. Pour chaque pays, ces évaluations se sont concentrées sur un certain nombre de recommandations prioritaires du GAFI et sur d'autres recommandations pour lesquelles le pays avait précédemment reçu une note de « non conforme » ou de « partiellement conforme » lors du troisième cycle. En outre, l'évaluation a également porté sur certains aspects de la conformité avec la troisième directive de l'UE relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (directive 2005/60/CE).
- **5^e cycle d'évaluation (2015 - 2024)** : Les Recommandations du GAFI de 2012 et la « Méthodologie d'évaluation de la conformité aux Recommandations du GAFI et de l'efficacité des systèmes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme » de 2013 ont constitué la base du 5^e cycle d'évaluations de MONEYVAL. Ce cycle a débuté en 2015 et a principalement mis l'accent sur la mise en œuvre effective des recommandations du GAFI par les États et les territoires ; chaque visite sur place a généralement duré entre 10 et 14 jours. Le premier REM de ce cycle a été adopté en décembre 2015 et, à ce jour, trente-trois rapports d'évaluation mutuelle ont été adoptés. Bien que la phase d'évaluation soit terminée, le suivi par MONEYVAL se poursuit pour plusieurs membres qui ne sont pas encore entrés dans le 6^e cycle.
- **6^e cycle d'évaluation (2024-2032)** : Dans le cadre de ce cycle, les membres sont évalués sur la base des normes révisées du GAFI et de la méthodologie du GAFI de 2022. Par rapport au cycle précédent, les évaluations mettent davantage l'accent sur l'efficacité afin de mesurer dans quelle mesure les pays mettent en œuvre les lois, les réglementations et les politiques conformément aux normes. Elles accordent une plus grande importance aux principaux risques des juridictions, ainsi qu'à leur contexte et à leur matérialité, permettant aux équipes d'évaluation de se concentrer davantage sur les domaines revêtant la plus grande importance, tout en incluant des évaluations distinctes des secteurs financier et non financier afin de déterminer le niveau d'efficacité pour chaque domaine. Contrairement au cycle précédent, qui durait en moyenne 10 ans, le nouveau cadre instaure un cycle d'évaluation plus court (8 ans) et un suivi davantage axé sur les résultats. Les résultats de ces évaluations sont officiellement communiqués aux hauts responsables, accompagnés d'une liste hiérarchisée de mesures visant à améliorer le régime global de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la criminalité organisée (la « feuille de route des actions recommandées clés ») dans un délai maximal de trois ans, suivie de mesures plus strictes si les progrès sont insuffisants.

11. ANNEXES

11.1 Annexe I - Liste des recommandations du GAFI et des 11 résultats immédiats définis dans la méthodologie du GAFI de 2022

A. Recommandations du GAFI de 2012	
R.1	Évaluation des risques et application d'une approche fondée sur les risques
R.2	Coopération et coordination nationales
R.3	Infraction de blanchiment de capitaux
R.4	Confiscation et mesures provisoires
R.5	Infraction de financement du terrorisme
R.6	Sanctions financières ciblées liées au terrorisme et au financement du terrorisme
R.7	Sanctions financières ciblées liées à la prolifération
R.8	Organisations à but non lucratif
R.9	Lois sur le secret bancaire
R.10	Devoir de vigilance relatif à la clientèle
R.11	Conservation des documents
R.12	Personnes politiquement exposées
R.13	Correspondance bancaire
R.14	Services de transfert de fonds ou de valeurs
R.15	Nouvelles technologies
R.16	Virements électroniques
R.17	Recours à des tiers
R.18	Contrôles internes, succursales et filiales étrangères
R.19	Pays à haut risque
R.20	Déclaration des opérations suspectes
R.21	Divulgaration et confidentialité
R.22	Entreprises et Professions non Financières désignées (EPNFD) – vigilance à l'égard de la clientèle
R.23	EPNFD : autres mesures
R.24	Transparence et propriété effective des personnes morales
R.25	Transparence et propriété effective des constructions juridiques
R.26	Réglementation et contrôle des établissements financiers
R.27	Pouvoirs des autorités de contrôle
R.28	Réglementation et contrôle des EPNFD
R.29	Cellules de renseignement financier
R.30	Responsabilités des autorités de poursuite pénale
R.31	Pouvoirs des autorités Pouvoirs des autorités de poursuite pénale et des autorités chargées des enquêtes
R.32	Passeur de fonds
R.33	Statistiques
R.34	Lignes Directrices et retour d'information
R.35	Sanctions
R.36	Instruments internationaux
R.37	Entraide judiciaire
R.38	Entraide judiciaire : gel et confiscation
R.39	Extradition
R.40	Autres formes de coopération internationale

B. Résultats immédiats	
IO1	Les risques liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme sont identifiés, évalués et compris ; des politiques sont élaborées en collaboration et, le cas échéant, des mesures sont coordonnées au niveau national pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
IO2	La coopération internationale permet de fournir des informations, des renseignements financiers et des éléments de preuve pertinents, et facilite la prise de mesures à l'encontre des criminels et de leurs biens.
IO3	Les autorités de contrôle assurent de manière appropriée la supervision, la surveillance et la réglementation des établissements financiers et des prestataires de services d'actifs virtuels (PSAV) afin de garantir le respect des exigences en matière de LBC/FT ; les établissements financiers et les PSAV appliquent de manière adéquate les mesures préventives en matière de LBC/FT et signalent les opérations suspectes. Les mesures prises par les autorités de contrôle, les établissements financiers et les PSAV sont proportionnées aux risques.
IO4	Les autorités de contrôle assurent une supervision, un suivi et une réglementation appropriés des professions non financières désignées (EPNFD) afin de garantir le respect des exigences en matière de LBC/FT ; les EPNFD appliquent de manière adéquate les mesures préventives en matière de LBC/FT proportionnées aux risques et signalent les opérations suspectes.
IO5	Les personnes morales et les constructions juridiques sont protégées contre toute utilisation abusive à des fins de BC/FT, et les informations relatives à leur bénéficiaires effectifs sont mises à la disposition des autorités compétentes sans entrave.
IO6	Les renseignements financiers et toutes les autres informations pertinentes sont utilisés de manière appropriée par les autorités compétentes dans le cadre des enquêtes sur le BC/FT.
IO7	Les infractions et activités liées au BC font l'objet d'enquêtes, et leurs auteurs sont poursuivis et soumis à des sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives.
IO8	Les procédures de recouvrement des avoirs aboutissent à la confiscation et à la déchéance définitive des biens d'origine criminelle et des biens de valeur équivalente.
IO9	Les infractions et activités liées au financement du terrorisme font l'objet d'enquêtes, et les personnes qui financent le terrorisme sont poursuivies et soumises à des sanctions effectives, proportionnées et dissuasives.
IO10	Les terroristes, les organisations terroristes et les bailleurs de fonds du terrorisme sont empêchés de lever, de transférer et d'utiliser des fonds.
IO11	Les personnes et entités impliquées dans la prolifération des armes de destruction massive sont empêchées de lever, de transférer et d'utiliser des fonds, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

11.2 Annexe II – Liste des organismes régionaux de type GAFI

Liste des organismes régionaux de type GAFI	
Groupe Asie-Pacifique sur le blanchiment d'argent (APG)	
Groupe d'action financière des Caraïbes (CFATF)	
Comité d'experts du Conseil de l'Europe chargé de l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL)	
Groupe eurasien de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (EAG)	
Groupe de lutte contre le blanchiment d'argent de l'Afrique orientale et australe (ESAAMLG)	
Groupe d'action financière contre le blanchiment d'argent en Amérique latine (GAFILAT)	
Groupe d'action intergouvernemental contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA)	
Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (GAFIMOAN)	
Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale (GABAC)	